

ROUMOULES

Alpes-de-Haute-Provence





SOMMAIRE

LA VIE MUNICIPALE

(page 1)

- **Séances du Conseil Municipal**
- **État civil**

TRAVAUX

(page 8)

L'ACTIVITE COMMUNALE

(page 9)

- **Bibliothèque**
- **Repas des plus de 60 ans**
- **Éducation**
- **Commission sociale**
- **Roumoules, ça bouge : le point sur Chauret 2**
- **Bienvenue à ...**
- **Les vœux du Maire**
- **Remise médaille d'honneur**

TOUR D'HORIZON DES ACTUALITES

(page 15)

- **Petit rappel**
- **Nouvelles du Parc du Verdon**

ANIMATIONS

(page 16)

- **Calendrier**
- **La vie associative**

PATRIMOINE

(page 24)

- **Sauvegarde du patrimoine**
- **Quelques lignes d'histoire**
- **Un texte**

A VOS FOURNEAUX

(page 29)

Nature

(page 30)

- **Les hirondelles**

INFOS PRATIQUES

(page 31)



Ce que j'en pense...

Mesdames et Messieurs, chers habitants de Roumoules,

Je tiens tout d'abord à nous excuser auprès de vous tous pour la parution, un peu tardive, de ce bulletin municipal, distribué généralement, au début juillet, mais des retards dans la rédaction nous ont contraints à retarder sa distribution. Que cela ne tienne, cela ne nuit pas à la qualité de ce magazine municipal, qui continue, je le pense, à intéresser le plus grand nombre.

Nous sommes en été, il fait chaud, la végétation a repris ses droits après un printemps heureusement très humide qui a gommé les conséquences d'un été et automne précédents cruellement secs avec toutes les conséquences que cela a pu engendrer notamment sur les maisons avec ce phénomène de gonflement et rétraction des argiles. La commune a été reconnue sinistrée à ce sujet début juillet. Vous avez été informés mais les procédures de déclaration auprès de vos assurances sont relativement courtes.

L'été est aussi synonyme de vacances pour certains, de travail pour d'autres. Il peut être le temps de réjouissances et de manifestations variées. La population du village s'accroît avec l'arrivée de vacanciers qui viennent chercher la tranquillité de notre petit village. Certains découvrent notre commune par hasard et sont ravis de découvrir le charme de notre centre de village et apprécient la qualité des gîtes et des meublés mis à leur disposition. La politique d'aménagement et d'embellissement de notre commune, menée depuis des années porte ses fruits et encourage l'équipe municipale à œuvrer dans ce sens. Les travaux réalisés en 2018 et ceux à venir sont précisés dans ce numéro. Nous sommes en été, celui-ci peut aussi amener quelques désagréments et certaines incivilités et il est de bon sens de rappeler certaines règles élémentaires de civisme. Cela peut contribuer à améliorer la qualité de vie et la quiétude de tous.

Tout d'abord l'eau. Cette année les fontaines publiques recoulent mais pendant plusieurs mois elles furent fermées par arrêté préfectoral pour cause de sécheresse accrue. Le printemps a été humide, les nappes se sont reconstituées mais nous devons rester vigilants quant à l'utilisation de l'eau potable. C'est une ressource précieuse et qui n'est pas inépuisable. Elle doit être utilisée de façon raisonnée et ne pas la surconsommer, cela allégera d'autant vos factures car l'eau a un coût !

Autres règles à préciser concernant la tranquillité publique, le civisme, le respect des usagers, des personnes et des biens, publics comme privés.

Quelques points parfois sensibles et récurrents qui viennent parfois perturber notre tranquillité et qu'il est facile de solutionner si chacun y met du sien comme :

- Le stationnement gênant dans certaines rues.
- L'utilisation des containers d'ordures ménagères et des colonnes de tri qui sont conçues de façon à ce que les « ordures » ou « objet de tri » soient déposés à l'intérieur et non à l'extérieur ! et en aucun cas servir de dépôt d'encombrants !
- La divagation des chats et surtout des chiens et leurs « cadeaux » laissés sur la voie publique : outre le travail supplémentaire à l'agent communal, c'est aussi une marque d'irrespect pour son travail et sa personne, et pour les voisins aussi !
- Les tapages nocturnes sur les places ou aires publiques ou les pétarades intempestives des motos dans les rues ou autres lieux publics. La gendarmerie est alertée de ces problèmes et veille par des rondes accrues. Les amendes peuvent être élevées.
- L'aboiement des chiens et autres incivilités qui ont tendance à se développer l'été.

Soyez vigilants et respectueux. Chacun y trouvera sa sérénité.

Bon été à tous



***Le Maire,
Gilles MEGIS***

Ce bulletin est distribué dans toutes les boîtes à lettres de Roumoules, mais vous pouvez aussi le trouver au secrétariat de la Mairie et à l'agence postale de Roumoules

LA VIE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal

Maire, Gilles MEGIS

1^{er} Adjoint, Serge CHUDZIK

2^e Adjoint, Concetta ZUNINO

3^e Adjoint, Jean BLANC

Robert AMBROSI

Annie BARATTA

Delphine CHAILLAN

Alain COCUAUD

Marie-Christine DEAUZE

Jean-Philippe LO SCHIAVO

Laurent MANUEL

Sébastien MOHEN

Gilles PRIN-ABEIL

Alain Patrick ROY

Annie TAXIL

Séances du Conseil Municipal

Comptes rendus sommaires

Séance du 7 décembre 2017

N° 2017 - 071 – Prêt pour Lotissement Chauret 2 : Après avoir étudié les offres de la caisse d'épargne et du crédit agricole, la proposition la plus intéressante est celle du CRCA. Accord pour faire un prêt de 360 000 € au taux fixe de 0.37 % sur 5 ans. Prendre la délibération autorisant M. le Maire à signer et faire toutes les démarches nécessaires à cet emprunt. A l'unanimité.

Demande de la Sarl L'olivraie (M. et Mme Thiebaut) d'arrêter les cloches de l'église de 22 h heures à 7 heures du matin. A étudier

Séance du 20 décembre 2017

Adoption du compte rendu de la séance du 29 novembre et du 7 décembre 2017, à l'unanimité.

N° 2017 - 072 – Sollicitation de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse de l'année 2017 ayant eu des conséquences sur les bâtiments (fissures). Les personnes ayant eu des dégâts peuvent déposer un courrier avec photos en Mairie avant le 15 janvier 2018. Faire délibération à l'unanimité.

N° 2017 - 073 – Régime indemnitaire RIFSEEP : Après l'avoir étudié et avis favorable du CDG pour la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire, prendre la délibération nécessaire pour la mise en place de l'IFSE et du CIA à compter du 1^{er} janvier 2018. A l'unanimité.

N° 2017 - 074 – Vérification extincteurs, alarmes et trappes désenfumage Salle Polyvalente ainsi que le défibrillateur : Suivant les détails estimatifs présentés par les entreprises PFPS, Altaix, Eurofeu et Sécurex, l'entreprise Sécurex est retenue avec la société Longlife pour le défibrillateur. Elle est la moins onéreuse. À l'unanimité. Faire délibération.

N° 2017 - 075 – Informatique école : Demander la subvention pour les dotations d'équipement des Territoires Ruraux (DETR 2018) pour ce projet d'équipement informatique. Faire délibération approuvant le projet et solliciter la subvention. À l'unanimité.

Séance du 22 janvier 2018

Adoption du compte rendu de la séance du 20 décembre 2017, à l'unanimité.

DPU non exercé : Vente Mariotti/ Nicolas-Nicolaz ZS 17 ; Vente Guadagna/Visini parcelle ZS 59 ; Vente Richerzhagen/Di Sério parcelle F 252 ; Vente Mégis/Teuler parcelle F 255.

N°2018 – 001 Chauret 2 Devis pour le raccordement au réseau Enedis. Accord pour ce devis d'un montant de 11 401.11 euros HT. Faire délibération à l'unanimité.

Chauret 2 conditions de vente : A étudier.

N°2018 – 002 Chauret 2 : Accord pour le devis de Veritas pour repérage et frais d'analyses afin d'effectuer le diagnostic d'amiante avant travaux obligatoire dans le dossier de marché, forfait 780.00 euros HT plus prélèvement analyses 60 euros HT si besoin. Faire la délibération, à l'unanimité.

Chauret 2 devis complémentaire réseaux eau : Reporté.

DLVA projet de SCOT : A étudier.

N° 2018 – 003- Modifications des statuts syndicats mixtes de gestion du PNRV sur l'extension du périmètre du syndicat mixte relative à la création du deuxième objet « gestion globale du grand cycle de l'eau et l'intégration des EPCI parmi les membres délibérants suite aux décisions des communes et EPCI d'intégrer le syndicat mixte. Faire la délibération. Accord 12 pour dont 1 pouvoir et 1 abstention.

Repas des plus de soixante ans : demander des devis à Bondil à Moustiers, à Veith à Riez et à Xavier Meyere, Aux Milles Saveurs à Aups

Bibliothèque : A étudier.

Concession de jouissance annuelle de la parcelle ZS 62 à Monsieur Jean Louis Allandit. Accord pour le renouvellement. À l'unanimité



LA VIE MUNICIPALE

Séance du 13 février 2018

Adoption du compte rendu de la séance du 22 janvier 2018, (il faut lire délibération n°2018.002 travaux école et non Chauret 2) à l'unanimité.

DPU non exercé : Vente Cts Martin/ Bélaïd ZR 106 ;

N°2018 – 004 Travaux école : Accord pour prendre la délibération approuvant le dossier de Consultation des Entreprises. Faire un Marché à Procédure Adaptée. Autoriser Monsieur le Maire pour lancer le marché et toutes procédures, (avis d'insertion dans le BOAMP, Haute Provence Info et TPBM dématérialisation). À l'unanimité.

N°2018 – 005 Travaux école : Nous avons demandé à l'architecte d'effectuer un avant métré quantitatif non compris au contrat initial pour les travaux de l'école. Accord pour cet avenant. Faire délibération. A l'unanimité. Monsieur Gilles PRIN-ABEIL ne participe pas au vote étant concerné

N°2018 – 006 Chauret 2 conditions de vente : Accord pour prendre la délibération fixant le prix de vente des neufs lots constructibles au prix de 65.00 euros TTC le m² y compris la tva sur marge. À l'unanimité.

N°2018 – 007 DLVA projet de SCOT : Avis favorable pour ce projet avec des réserves. Faire délibération. A l'unanimité.

N° 2018 – 008- Convention cadre de partenariat avec le CNFPT : Accord pour cette convention relative à la formation complémentaire concernant les actions de formation continue (stages payants), les dispositifs spécifiques et les publics non cotisants pour 2018. Faire délibération. À l'unanimité.

Repas des plus de soixante ans : la proposition de l'entreprise aux mille saveurs Xavier Meyere est retenue. À l'unanimité.

N° 2018 – 009- Programme ONF 2018 : l'ONF propose dans le cadre de l'aménagement de la forêt communale l'entretien du périmètre peinture parcelle ONF 7 et création de périmètre parcelle ONF 13p. Faire la délibération. À l'unanimité.

N° 2018 - 010 – Convention avec l'entreprise Urbelec chargée par le SDE 04 d'enfouissement du réseau électrique rue des Remparts et rue Cayoni parcelle F 400 : Accord pour la convention de servitudes et pour autoriser Monsieur le Maire à la signer. À l'unanimité. Faire délibération.

N° 2018 – 011 : Subventions 2018 : (Mme Baratta quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 1500 € au Club Inter-Ages « le Colombier », (Elle revient en séance), (Mme Christine Déauze et Monsieur Sébastien Mohen quittent la salle et ne participent pas au vote de la subvention ci-après) 5 500€ au Comité des Fêtes de Roumoules (ils reviennent en séance), 200 € à Forme détente vitalité, 150 € à l'association Echo du Colostre, 1 500 € pour les Festivals à l'association les Ateliers de la Goulotte à Roumoules, 2 000 € à la Coopérative Scolaire de l'École de Roumoules, 400 € à l'association des parents d'élèves de Roumoules APER ;

(M. Jean Philippe LO SCHIAVO quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 200 euros à Roumoules Savate Française Club (Il revient en séance), 150 € à l'association VOVINAM, 150 € à l'association Body and Mind Yoga, 50 € à l'amicale Cyclotouriste Riezoise, 100 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Riez, (Mme Christine Déauze sort et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 50 € au Club de randonnée les Godillots fleuris, (elle revient) 50 € pour l'Ecole de Judo de Riez, 50 € au secours catholique plateau de Valensole, 50 € au Souvenir Français, 150 € à l'union sportive Canton Riezois, (M. Cocuau quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 50 € au tennis club Riezois, (Il revient en séance), 100 € à l'Union Nationale des Combattants, 50 € à l'A.D.A.P.E.I., 50 € à l'association française des scléroses en plaques, 85 € à AFM TELETHON, 50 € à l'A.P.A.J.H, 50 € à Bouchon d'Amour, 50 € à la Ligue contre le Cancer, 50 € à l'Association PERCE-NEIGE, 85 € à l'Association « les Restaurants du cœur », 50 € au Secours Populaire, 85 € au COOMAID. À l'unanimité, et 200 euros à l'association Poètes des Hautes Terres. 3 contre et 1 abstention. Faire délibération.

Demande de Monsieur Gérard Guillaumond pour traverser la route des Antennes et le chemin de Gourbillane afin de d'effectuer des travaux d'irrigation. Accord à l'unanimité.

Séance du 7 mars 2018

Adoption du compte rendu de la séance du 13 février 2018, à l'unanimité.

DPU non exercé : Hérisson / Villaroya- Bondil ZC39 et ZC 40

N° 2018 – 012 Travaux école : Demander la subvention au Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2018 (FRAT) pour ce projet. Faire délibération pour solliciter la subvention. Le Conseil municipal abroge sa demande de subvention au FSIL 2018 pour ces mêmes travaux. À l'unanimité.

N° 2018 - 013 – Immeuble 11 rue de Villeneuve : Faire délibération pour résilier le bail de Jean-Luc IELLI au 30 avril 2018, à l'unanimité. Faire affichage pour location au 1^{er} mai 2018, loyer à 325 euros par mois, 1 mois de caution plus caution solidaire.

Wifi dans le village : Accord de principe. A l'unanimité.

Site internet : Accord de principe. A l'unanimité.

Information : une enquête publique relative à la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale aura lieu du 26 mars au 4 mai 2018 et une enquête publique relative au Plan Pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin du verdon se tiendra du 26 mars au 26 avril 2018. Les documents seront consultables en mairie.



Séance du 19 mars 2018

N° 2018 - 014 Permis de construire Monsieur Bruno CHARPIN ET Madame Emmanuelle RAVEL : Requête envoyée par le Tribunal Administratif de Marseille tendant à l'annulation de l'arrêté n° PC 004 172 17 00007 du 14 septembre 2017 par lequel le Maire de Roumoules a, au nom de la commune, refusé de délivrer un permis de construire portant sur l'extension d'une maison individuelle à usage d'habitation. Accord pour désigner Maître Patrice VAILLANT, Avocat à Marseille pour défendre les intérêts de la Commune et autoriser Monsieur le Maire à ester en justice et signer toutes les pièces nécessaires et effectuer le paiement des provisions et tous les honoraires. Prendre la délibération afférente. À l'unanimité.

Site internet : Accord de principe. Demander un contrat à Monsieur Olivier Dasse-Hartaut. A étudier.

N° 2018 - 015 : Achat terrain à Monsieur et Madame Jackie Coupier : Accord pour l'achat de la parcelle ZS 77 qui se trouve au-dessus du cimetière au prix de 1 300 €. Prendre la délibération nécessaire autorisant monsieur le Maire à faire le nécessaire. A l'unanimité.

Séance du 11 avril 2018

Adoption du compte rendu de la séance du 8 et du 19 mars 2018, à l'unanimité.

N° 2018 - 016 – Comptes de gestion 2017 : Approuvés à l'unanimité pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2. Faire Délibération. *Monsieur le Maire quitte la séance*

N° 2018 - 017 – Monsieur Serge Chudzik, 1er adjoint présente les comptes administratifs 2017 : Approuvés à l'unanimité pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2. Faire la Délibération.

Monsieur le Maire revient en séance

Délibérations d'affectation des résultats :

*** N° 2018 - 018 – Pour la Commune :**

Apurement déficit d'investissement au compte 1068 de 9 988.58 euros.

Report à nouveau en fonctionnement : 223 356.57 euros.

*** N° 2018 - 019 – Pour le budget lotissement Artisanal :**

Report de l'excédent de fonctionnement de 21 153.62 euros.

Report de l'excédent d'investissement de 37 430.85 euros

*** N° 2018 - 020 – Pour le budget le lotissement Chauret 2 :**

Report de l'excédent d'investissement de 20 536.19 euros.

Accord à l'unanimité.

N° 2018 - 021 – Vote du taux des taxes des contributions directes :

La taxe habitation reste à **3.46 %**.

La taxe foncière sur les propriétés bâties reste à **10.62 %**.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties reste à **39.02 %**.

Pour un montant de 132 947 euros.

Conformément à la réforme de la Taxe Professionnelle, le produit attendu au titre du versement des produits du GIR et des allocations compensatrices est de 53 636 euros (le DCRTP a été supprimé par la loi finances 2018), Faire la délibération, à l'unanimité.

Budgets primitifs 2018 pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2.

Ceux –ci sont adoptés à l'unanimité.

N° 2018 - 022 – Chauret 2 - Faire délibération fixant les critères d'attribution : 1) Un seul lot par personne ou par couple ; 2) Le futur propriétaire du lot s'engage à y réaliser sa résidence principale à titre d'occupation permanente ; 3) Le propriétaire atteste accéder à la propriété bâtie pour la première fois ; 4) Le propriétaire s'engage à débiter sa construction dans un délai de trois ans à compter de la signature de l'acquisition. 5) Passé ce délai, la Commune rachètera ce terrain au prix vendu moins les frais de notaire ; 6) Le propriétaire doit être en mesure de fournir une garantie financière suffisante pour le financement de la construction sur le lot vendu ; 7) Seules les Sociétés Civiles Immobilières (S.C.I. de type familiale non soumise à l'impôt sur les sociétés) peuvent postuler à cette attribution les porteurs de parts doivent correspondre aux critères N° 2 et N°3 ; 8) Choix du lot (jusqu'à 3 maximum) : une fois les critères respectés, il sera procédé à l'étude approfondie des dossiers ; 9) En cas de multi-candidatures sur les mêmes lots des contacts seront pris pour trouver une solution négociée. En cas de désaccords persistants il sera procédé à un tirage au sort d'attribution en présence des postulants ; 10) La location ainsi que la revente du logement construit ne pourront intervenir qu'en cas de force majeure. A l'unanimité.

Séance du 26 avril 2018

Le gendarme, Julien DEBROUCKER, gendarme référent pour la commune et le chef TARDIEU sont venus se présenter.

Adoption du compte rendu de la séance du 11 avril 2018, à l'unanimité

DPU non exercé : Vente Calisti E/ Calisti P F59 et 367.

Cérémonie du 8 Mai : Commander la gerbe à la fleuriste à Riez. Cérémonie à 11h30

Vous pouvez retrouver le bulletin municipal et d'autres informations sur la commune sur le site internet de la DLVA :

<http://www.dlva.fr/index.php/accueil-roumoules>



N° 2018 - 023 – Travaux école : Suite à la procédure MAPA pour les travaux de l'école (réunion de travail du 5 et du 26 avril 2018), les entreprises suivantes sont retenues. Monsieur Serge Chudzik et Monsieur Gilles PRIN-ABEIL étant concernés sortent et ne participent pas au vote.

Lot n°	Dénomination	Entreprise retenue	Montant / offre HT	Montant / offre TTC
1	Démolition gros œuvre terrassement charpente maçonnerie VRD	Sarl BLANCHETON à Riez	70 267.45	84 320.94
2	Electricité chauffage	Pelestor	35 732.20	42 878.64
3	Cloison sèche isolation faux plafonds doublage	Sarl AIB	33 243.50	39 892.20
4	Peinture	MAF Rénovation	9 168.00	11 002.44
5	Menuiserie	Sarl Chudzik	17894.00	21 472.80

Faire Délibération. A l'unanimité.

Ordinateur école : reporté.

Voirie 2018 de Chauret à la zone artisanale : reporté.

N° 2018 - 024 – Enquête publique relative au Plan Pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon. Avis favorable. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2018 - 025 – Modification des statuts de la communauté d'agglomération DLVA : Faire délibération pour approuver la modification des statuts suite à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République imposant le transfert obligatoire des compétences « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » au 1^{er} janvier 2017 et « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018 et aussi modification de certaines compétences optionnelles et facultatives. A l'unanimité.

N° 2018 - 026. Location de l'appartement du 1^{er} étage du 11 rue de Villeneuve: Après étude des demandes, Monsieur Jean-François DEVOS est retenu pour la location de cet appartement. Prendre la délibération nécessaire et établir ce bail à compter du 1^{er} mai 2018, pour un loyer fixé à 325 euros par mois payable d'avance et une caution d'un mois de loyer. Révision du loyer annuellement selon la variation du coût de l'indice de référence des loyers. Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location et toutes les pièces nécessaires. A l'unanimité.

N° 2018 - 027 – Local sous la Mairie : Faire délibération pour résilier le bail de Patricia GUILLON au 1^{er} mai 2018, à l'unanimité.

N° 2018 – 028 : Vente terrain à Monsieur Nicolas Nicolaz : Accord pour vendre une partie de la parcelle ZS 17 (environ 5 mètres de large sur 17 mètres de long) qui se trouve à côté de son terrain au prix de 65 €/m² ; les frais de bornages et de notaire sont à sa charge. Prendre la délibération autorisant monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires. A l'unanimité.

N° 2018 - 029 Site internet : Monsieur Olivier Dasse-Hartaut propose de réaliser gratuitement le site internet de la commune sans frais de développement. Un contrat de maintenance technique à 50 euros par mois et l'hébergement et serveurs à 45 euros seront facturés. Accord pour cette création et pour le contrat de maintenance. Faire délibération. A l'unanimité

N°2018 – 030 Wifi dans le village : Accord pour demander la subvention wifi 4 EU. Faire délibération à l'unanimité.

Séance du 28 mai 2018

Adoption du compte rendu de la séance du 26 avril 2018, à l'unanimité

N° 2018 - 031 – Fonds de Solidarité pour le logement : Information de la participation pour 2018 de 0,61 € par habitant soit 466.04 €. Faire délibération à l'unanimité

N° 2018 - 032 – voirie 2018 de Chauret à la zone artisanale : Accord pour faire les travaux supplémentaires, enfouissement ligne télécom pour 590.20€ de maîtrise d'œuvre et 14 755 euros HT de travaux au Groupement Sud Verdon et SCP Beaumet et Fraisse. Faire délibération à l'unanimité.

N° 2018 - 033 – voirie 2018 de Chauret à la zone artisanale : Demander la subvention amendes de police au Département 04 sur la totalité des travaux. Faire délibération à l'unanimité

N° 2018-034 - Demander une aide exceptionnelle dans le cadre du schéma de développement économique de la DLVA. Faire délibération à l'unanimité.

N° 2018 - 035 – Travaux école rénovation préau et isolation : Demander la subvention le fonds de concours de la DLVA pour ce projet. Faire délibération à l'unanimité

N° 2018 - 036 – Convention avec la Mairie de Riez pour le Centre de Loisirs sans hébergement : Accord pour prendre la délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention afin de régler la participation de 23.00 euros par jour et par enfant qui fréquente le CLSH de Riez pour l'année 2018, 2019 et pour 2020. A l'unanimité.

N° 2018 – 037 - Provision pour ouverture d'un contentieux : Accord pour provisionner la somme de deux mille euros sur le budget 2018 pour le contentieux Charpin Ravel. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2018 - 038 – Chauret 2 : La DLVA demande que les conduites pour l'eau et l'éclairage public soient faits selon un cahier des charges spécifique. Pour cela, un devis complémentaire a été demandé au groupement Sud Verdon pour un montant de 11 047 € HT de travaux et de 441.88 €HT de maîtrise d'œuvre et à la société Urbelec pour répondre à ces exigences. Accord pour ces devis et pour l'avenant au marché de la société Urbelec d'un montant de 168.36 euros HT. Faire délibération. A l'unanimité.

N° 2018 - 039 – Règlement Européen Général sur la protection des Données personnelles (RGPD) : Accord pour désigner un délégué de la protection des données. Faire délibération 3 contre, 2 abstention, 8 Pour dont 1 pouvoir



LA VIE MUNICIPALE

Cantine scolaire : demander des devis aux entreprises Alpha repas services, Terre de cuisine et hôpital de Riez.

Assurances du matériel et bâtiments de la commune : Demander des devis à Groupama, Smacl, Pacifica et Axa.

Ordinateur école : demander des devis aux entreprises Informatique de Gestion et Logiciels, Office center et Informatique Thomas.

Débroussailleuse : demander des devis à Verraux Riez Auto, Bordat à Puimoisson et Abram à Manosque.

Programme d'électrification 2018 : Faire un courrier au SDE 04 pour proposer les travaux suivants pour 2018 :

1) Quartier de Béard ; 2) Route de Puimoisson à Chauret ; 3) Branchement miellerie de M. Sapone. À l'unanimité.

Bâtiment Mairie : peinture volets : demander des devis aux entreprises CIOCCA Christian, TAXIL Eric, SOULAN Olivier.

Nettoyage gouttière : réparation et pose de picots : demander des devis aux entreprises SEGOND-RICHIER ; CATTANEO ; BLANCHETON ; DE PRATO

Local sous la Mairie : Possibilité de transférer la bibliothèque dans ce local à étudier.

Demande de M et Mme LONG pour mettre l'eau du canal de Provence pour arroser leur parcelle ZV27. Accord pour traverser les voies communales. A l'unanimité

Voie communale du Vallon de Sabeyanne : demander des devis d'entretien à l'entreprise RAPHEL

Séance du 27 juin 2018

Adoption du compte rendu de la séance du 28 mai 2018, à l'unanimité

DPU non exercé : vente Crimauco/ Kerrand parcelles F 186 ET 187.

Devis débroussailleuse : à étudier.

N° 2018 - 040 – Devis portail et clôture hangar : Accord pour le devis de Jean Claude Léporini d'un montant de 3 680.00 euros HT et celui de Mandati Matériaux pour un montant de 1 597.81 euros HT pour faire la clôture du hangar communal. Faire délibération à l'unanimité.

N° 2018 - 041 – voirie 2018 de Chauret à la zone artisanale : Demander le Fonds de concours à la DLVA d'un montant de 31 402.60 euros sur la totalité des travaux. Faire délibération à l'unanimité. Annule et remplace celle du 28 mai 2018 n°2018-035 et annule la n°2018-033 et la n°2018.034.

N° 2018 - 042 – Travaux école rénovation préau et isolation : Demander la subvention du Fodac 2018 pour ce projet. Faire délibération à l'unanimité.

N° 2018 - 043 – : Suite à la procédure MAPA pour les travaux de l'école (réunion de la commission travaux du 5 et du 26 avril 2018 et celle du 27 juin 2018), Récapitulatif des variantes demandées dans le cadre de ce marché. Monsieur Serge Chudzik et Monsieur Gilles PRIN-ABEIL étant concernés sortent et ne participent pas au vote.

Lot n°	Dénomination	Entreprise retenue	Montant / offre HT	Montant / offre TTC
1	Démolition gros œuvre terrassement charpente maçonnerie VRD Variante demandée Aménagement extérieur	Sarl BLANCHETON à Riez	70 267.45 3 757.30 € 74 024.75 €	84 320.94 4 508.76 € 88 829.70 €
2	Electricité chauffage	Pelestor	35 732.20	42 878.64
3	Cloison sèche isolation faux plafonds doublage	Sarl AIB	33 243.50	39 892.20
4	Peinture Variante demandée Peinture murale des salles de classes	MAF Rénovatio	9 168.70 6 496.64 € 15 665.34 €	11 002.44 7 795.97 € 18 798.41 €
5	Menuiserie Variante demandée Porte vitrée 2 vantaux tiercés – Entrée Nord	Sarl Chudzik	17 894.00 4 150.00 € 22 044.00 €	21 472.80 4 980.00 € 26 452.80 €
			80 709.79 €	216 851.75 €

Faire Délibération. A l'unanimité.

La marelle enchantée : information du compte rendu de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2018.

N° 2018 - 044 – Lotissement Chauret 2 : Accord pour le devis de Beaumet et Fraisse concernant les plans de récolement des réseaux de ce lotissement d'un montant de 2 000 euros HT. Faire délibération. A l'unanimité.

N° 2018 - 045 – Délibération modificative n°1 budget lotissement artisanal : RF 7015 + 205 728.01 euros. Accord pour cette délibération. A l'unanimité.

Chemins communaux du Vallon de Sabeyanne et des Antennes : Accord pour le devis de l'entreprise Raphel d'un montant de 4 960.00 euros HT. A l'unanimité.

N° 2018 - 046 – Moto Club Roumoules : Accord pour une subvention de 500 euros. Faire délibération à l'unanimité

Sinistre gîte 4 rue des Oliviers : Dès que les expertises seront terminées, des travaux provisoires seront réalisés pour que le locataire puisse rester dans son logement. Ce locataire sera relogé pendant les réparations définitives de ce gîte.

Séance du 11 juillet 2018

Adoption du compte rendu de la séance du 27 juin 2018, à l'unanimité

N° 2018 - 047 – devis débroussailleuse : Accord pour le devis des établissements Abram distribution d'un montant de 1 993.65 euros HT pour une débroussailleuse à roues. Faire délibération, à l'unanimité



LA VIE MUNICIPALE

N° 2018 - 048 – Repas cantine scolaire : Après consultations, accord pour la proposition à la société Terres de Cuisine à Manosque. Le prix du repas de base est de 3.439 euros, 4.484 euros pour un repas Bio, 3.439 repas spécifique et 4.03 le pique-nique. Ce contrat est conclu pour une durée de 1 an. Reconduit pour une durée globale de 4 ans. Faire délibération, à l'unanimité.

Volet bâtiment Mairie : accord pour le devis de l'entreprise Ciocca à Roumoules d'un montant de 4 080.00 euros HT. À l'unanimité.

Nettoyage gouttière : réparation et pose de picots : Accord pour le devis de Jean Claude De Prato d'un montant de 510.16 euros HT. À l'unanimité.

N° 2018 – 049 – Travaux école : Accord pour le devis de travaux complémentaire non prévus au marché pour la peinture des murs du gymnase et du dortoir pour un montant de 3 103.84 euros HT. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2018 – 050 – L'entreprise AIB sarl propose de remplacer le matériel d'isolation thermique prévu par de la fibre de bois qui donne un confort d'été thermique plus élevé. Le montant total du marché reste inchangé Accord à l'unanimité. Faire délibération.

N° 2018 – 051 – Informatique école : accord pour le devis de l'entreprise MBSMS à Vitrolles pour un montant de 10 865.00 euros HT et pour le devis de CANOPE réseau d'un montant de 1 710.00 euros TTC. Faire délibération, à l'unanimité

Installation de radiateur dans la salle du presbytère : Accord pour le devis de l'entreprise Pelestor Electricité pour installer des radiateurs récupérés à l'école pour un montant de 190 euros HT. A l'unanimité.

Maison Puccini rue Grande : information du courrier envoyé par Madame Annie Baratta. Une proposition d'achat de cette maison a été faite par Monsieur Jorge Monteiro à 8 000.00 euros. Accord de principe. Etudier les modalités.

Local sous la Mairie : la bibliothèque sera transférée dans ce local.

Secrétariat de la Mairie

Fermeture

Mercredi 15 août 2018

Horaires

du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30

Tel & fax : 04.92.77.85.02

Mail : mairie-roumoules@wanadoo.fr

Agence postale communale

Fermeture

Mercredi 15 août 2018

Horaires

du lundi au vendredi de 9h à 12h

Tel: 04.92.77.79.50

État Civil

NAISSANCES



18 février 2018 LIVIO, Roland, Florian SAPONE

01 avril 2018 Nathéo, Matys, Solann MOHEN

18 mai 2018 Léana, Sandra GILIBERTI

Si vous souhaitez faire paraître la photo de votre nouveau-né dans le bulletin municipal, vous pouvez nous l'envoyer directement par mail à l'adresse suivante : mairie-roumoules@wanadoo.fr

Décès et inhumations



28 décembre 2017 Mme Christine GONDEAU

09 janvier 2018 M. Emile MEGIS

16 avril 2018 Mme Geneviève AMOUREUX

25 février 2018 M. André, Fernand MAURICE



LA VIE MUNICIPALE

Mariage



16 décembre 2017

Sandrine GUILLON et Christophe LAUSSAC

02 février 2018

Yaël DANSAULT et Thierry DELLA CASA

30 juin 2018

Sabine BOCCONE et Patrice PASINI

7 juillet 2018

Marie-Jeanne PATACCHINI et Jean-Pierre MATTEI

28 juillet 2018

Françoise MERCKLIN et Robert ROY

**Sabine BOCCONE
et
Patrice PASINI**



Françoise MERCKLIN et Robert ROY



21 février 2018

Josette GOUBELLE
et
Marian MATUSZYNSKI



REALISES au 1^{er} semestre 2018

Le lotissement communal de Chauret : les travaux d'aménagement sont terminés, le chantier a été réceptionné le 19 juin dernier. 9 lots ont été réalisés et depuis le début de la mise en vente, 3 lots sont déjà en instance de vente et d'autres candidats sont intéressés. Un chantier important qui a débuté en début d'année, quelque peu ralenti par les intempéries, mais conduit de main de maître par Marc Fraisse, maître d'œuvre de l'opération et les entreprises Cattaneo, Urbelec et Colas respectivement le gros œuvre, l'éclairage public et les réseaux électriques et les travaux d'enrobé. Une belle réalisation qui va permettre à de nouvelles familles de s'installer dans notre village et profiter aussi d'une très belle exposition.

Les volets du bâtiment de la Mairie : la peinture des volets décolorés par les années a été effectuée par Monsieur CIOCCA Christian



A venir

Les travaux de voirie 2018 : en juillet, vont commencer les travaux de voirie de l'année 2018. Il s'agit de la poursuite de la réalisation de la voie communale n°2 Roumoules-Puimoisson jusqu'au niveau de la zone artisanale. Des travaux de décaissage importants sont prévus, car cette voie s'est fortement détériorée notamment en période de fortes pluies. Au préalable la ligne téléphonique qui va vers la zone artisanale sera enfouie. Un projet d'environ 110000€ financé en partie par la DETR 2018 (fond d'état), les amendes de police du Conseil Départemental et aussi un fonds de concours spécifique de la DLVA car cette voie dessert aussi la zone artisanale, compétence de la communauté d'agglomération. Un chantier réalisé dans le cadre du groupement de commandes Sud Verdon créé en 2016 avec des communes voisines.

Les travaux de l'école : Enfin, les travaux de rénovation de l'école ont débuté le 2 juillet prochain. Cela fait près de 4 ans que ce projet a été mis en gestation. Un dossier complexe tant sur le plan technique que financier, mais le principal est que l'objectif soit atteint et que les travaux commencent. La difficulté du chantier tient au fait que les travaux de maçonnerie, d'isolation thermique, d'électricité, de plaquiste, de menuiserie et de peinture ne pourront être réalisés que pendant la période des vacances scolaire d'été et vacances intermédiaires et sur 2 exercices 2018 et 2019 avec un chantier terminé pour la rentrée 2019. Un planning contraint qui a été déterminant dans le choix des entreprises suite à une consultation d'entreprises effectuée en mars dernier. Cet été, le mur de la nouvelle « verrière » sera réalisé, la verrière actuelle restera en place jusqu'à l'été 2019. La salle de jeux et la salle de garderie seront traitées cet été et ainsi de suite avec les autres classes. Un beau chantier qui a bénéficié de subventions importantes : DETR (Etat), FRAT (Région) et peut être le Conseil départemental 04

Les ordinateurs de l'école : Le parc informatique de l'école, ordinateurs – tablettes va être entièrement renouvelé pour la rentrée. Un projet financé à 80% par la DETR. Cela permettra à nos élèves et aux enseignants de travailler dans de bonnes conditions.

Autres travaux :

- Sur le bâtiment de la Mairie ;, le changement de la gouttière et surtout la mise en place d'un dispositif anti-pigeon sur la toiture du bâtiment. Les pigeons sont des oiseaux pacifiques mais leur présence en quantité importante crée de gros problèmes sur les places publiques, voitures... Ce dispositif empêchera que les pigeons se posent sur cette toiture.
- Hangar communal : mise en place d'une clôture et d'un portail pour sécuriser les lieux.
- Entretien de certains chemins de terre (quartier de Sabeyanne et Plaine du Bois)
- Mise en place d'un site internet grâce au concours de la société e-territoire qui a créé la trame et en assurera la maintenance

BLAGUES

Un enfant va voir sa mère en pleurant. Celle-ci lui demande :

- Pourquoi pleures-tu mon chéri ?
- C'est parce que papa s'est donné un coup de marteau sur le doigt en voulant planter un clou.
- Mais tu n'as pas de raison de pleurer, cette situation aurait même pu être comique et tu aurais pu en rigoler !
- C'est ce que j'ai fait...

Une coccinelle invite un mille pattes au restaurant.

Le jour choisit, la coccinelle va au restaurant et s'assoit à une table. Le temps passe, elle attend 10 minutes, 20 minutes, 1 heure puis elle se décide à téléphoner pour savoir ce qu'il se passe.

- Tu as oublié de venir, ou quoi ?

Et il lui répond.

- Non je n'ai pas oublié, je suis en train de mettre mes chaussures...



Bibliothèque



Durant les mois de juillet et août,
votre bibliothèque reste ouverte.

Tous les mercredis de 17 h à 19 h

Tel : 04 92 77 73 68 / 09.77.80.07.13

Mail : bibliotheque.roumoules@wanadoo.fr

Bénévoles : tous les mercredis, Marie, Michele, Michel et Daniel bénévoles sympathiques et dévoués vous accueillent Place de la Blachette 04500 Roumoules Tél. 04 92 77 73 68 / bibliotheque-roumoules@dlva.fr

Inoubliables comme les voyages dans l'univers des livres

Bandes dessinées (tous âges) mais aussi romans, policiers, œuvres classiques, livres jeunesse, livres d'art, fond régional, tous ont leur place à la bibliothèque

Lecture : vous pouvez emporter les ouvrages mais aussi les consulter sur place

Imaginaire : c'est un des avantages des livres. On peut imaginer aussi que cette bibliothèque devienne un lieu d'échanges et de rencontres

Organisation : vous pouvez réserver vos livres dans d'autres bibliothèques du réseau de la DLVA et les faire venir à Roumoules grâce une navette.

Trouver votre auteur préféré ou nous demander de regarder sa disponibilité dans une autre bibliothèque

Horaires : Tous les mercredis de 17h à 19h

Educatif : on trouve aussi des ouvrages pratiques pour les grands, les petits et tous les autres

Que souhaitez-vous faire pour faire vivre notre bibliothèque de village ? Donnez vos idées, vos envies, vos souhaits en nous rendant visite mais aussi par mail, ou par courrier.

Utilité : bien sûr qu'une bibliothèque est utile pour un village !

Enfin, tout ceci pour vous dire que nous vous attendons plus nombreux encore.

Chères Amis de la lecture, sachez enfin qu'une Bibliothèque Sonore "DONNEURS DE VOIX" indépendante de la DLVA existe. Ces audiolivres et audiorevues sont prêtés GRATUITEMENT à toute personne empêchée de lire (déficients visuels, handicapés moteurs, personnes souffrant de Parkinson, de tremblement essentiel, d'ataxie, de dystonie, et les jeunes dyslexiques et dyspraxiques...) et dont cet empêchement est attesté par un certificat médical ou une carte d'invalidité.

Rendez-vous à la bibliothèque (voir horaires de permanence) et les animateurs vous en diront plus.

**Très Amicalement,
Les Animateurs**



Animation avec l'école de Roumoules Année 2018

La saison des animations avec l'école s'est terminée le lundi 18 juin avec comme sujet la mer.

Tout au long de la saison, les sujets divers (les animaux sauvages, les animaux domestiques etc...), préparés par les bénévoles de la bibliothèque, ont passionné les enfants. Tout cela ponctué de chansons et de coloriages en fin d'animations,

D'autres projets étaient en cours de préparation, mais en raison du mauvais temps, ceux-ci n'ont pu être réalisés. Nous espérons pour la rentrée scolaire avoir quelques animations préparées par le réseau des bibliothèques.

Nous remercions les institutrices ainsi que les enfants pour leur participation, les bénévoles de la bibliothèque et toutes les personnes qui nous aident au bon fonctionnement de ces journées

Annie BARATTA



Si vous pouvez
lire ce texte...

...pensez
à celles et ceux
qui n'ont pas
votre chance !

Si vous connaissez
une personne empêchée de lire
pour raison physique

faites-lui connaître
les Bibliothèques Sonores de l'ADV :

• **c'est GRATUIT**

• **pas besoin de se déplacer**

inscription par téléphone, envoi et retour
des livres gratuitement en franchise postale

• **un très grand choix national**

plus de 150 000 titres enregistrés ainsi que
de nombreuses revues nationales et locales

• **elles changent la vie**

retrouver l'évasion apportée par la lecture,
rester en lien avec la culture et l'information,
c'est reprendre goût à la vie !

**Pour tous ceux qui ne peuvent pas
lire avec les yeux...**

Toute personne empêchée de lire pour raison
médicale, quel que soit son âge, peut devenir
« Audiolecteur » sur présentation d'un certificat
médical ou d'une carte d'invalidité.

Totalement gratuit

Pas de cotisation, pas d'abonnement.

Pas besoin de se déplacer

- inscription par téléphone ;
- réception **gratuite** des audiolivres et audiorevues
à domicile par la poste (franchise postale),
retour **gratuit** à la bibliothèque ;
- téléchargement à partir du **serveur
Internet national** pour les audiolecteurs
utilisant l'informatique sur : livres.advbs.fr ;
- vous pouvez aussi prendre les enregistrements
en venant à nos permanences.

**Un choix inégalé d'audiolivres
et d'audiorevues en voix humaine**

- plus de 150 000 titres enregistrés ;
- 29 titres de revues nationales mensuelles
et hebdomadaires, plus certaines revues locales ;
- des ouvrages de **littérature scolaire** enregistrés
selon les demandes des professeurs de français.

Partout en France

114 Bibliothèques Sonores desservent
l'ensemble du territoire français.

*l'Audiolecture
par les
Donneurs de Voix*

ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX
BIBLIOTHÈQUE SONORE
« MARIE-FRANCE »

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

- Plus de 2 500 titres enregistrés
*Romans, littérature policière, biographies,
récits de voyages, histoire, poésie, philosophie...*
- Un grand choix d'audiorevues
*L'histoire, Historia, Géo, Notre temps, Science et Vie,
Science et Avenir, Le Monde diplomatique,
60 millions de consommateurs...*
- Un catalogue de littérature scolaire
en convention avec l'Éducation Nationale
- Permanences
 - Manosque : le mardi de 14 h à 17 h
 - Digne : à la Médiathèque intercommunale,
le 3^e samedi du mois de 10 h à 12 h
 - au Pôle social : le 4^e vendredi du mois de 10 h à 12 h
- Siège
12, place des Marchands, B.P. 421 - 04104 MANOSQUE

• **Contact**

Tél. : 04 92 87 85 32

Mel : 04M@advbs.fr

Web : www.bibliotheque-sonore-04.org

Serveur internet : livres.advbs.fr

Avec le soutien de :



ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX
Centre administratif : 25, rue Fresnel
19100 BRIVE-LA-CAILLARDE

Création des
LIONS Clubs
de France

*l'Audiolecture
par les
Donneurs de Voix*

ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX
BIBLIOTHÈQUE SONORE
« MARIE-FRANCE »

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Reconnue d'utilité publique depuis 1977

Pour toute personne empêchée de lire
pour raison physique

(déficience visuelle, handicap moteur, tremblement,
dyslexie et autres troubles cognitifs...)



PRÊTS GRATUITS
d'audiolivres et audiorevues

(en mp3 sur CD, clé USB, carte SD et téléchargement)

04 92 87 85 32



12, place des Marchands
04104 MANOSQUE
04M@advbs.fr

www.bibliotheque-sonore-04.org

**Rendez le plaisir de la lecture
à ceux qui en sont privés...**

• **En devenant Donneur de Voix**

- vous aimez lire ;
- vous avez quelque talent de diction ;
- vous êtes à l'aise avec l'informatique ;
- vous possédez un ordinateur ;

vous pouvez devenir « Donneur de Voix » !

Vous enregistrez chez vous, sur votre
ordinateur, après avoir fait un test de lecture
et reçu une petite formation.

• **En devenant Donneur de Temps**

- vous disposez de quelques heures
par semaine ;
- vous souhaitez vous rendre utile :
vous pouvez participer au fonctionnement
de notre Bibliothèque Sonore (accueil des
audiolecteurs et des Donneurs de Voix,
gestion des prêts, mise en service des
enregistrements...)

*Donneurs de Voix et Donneurs de Temps
sont tous des bénévoles...*



Le lecteur Victor
Spécialement conçu
pour les déficients
visuels, ce lecteur
apporte un grand
confort de lecture.

Demandez-nous les conditions de cession de cet
appareil au 04 92 87 85 32

**Une association nationale, reconnue
d'utilité publique depuis 1977**

• **Rompre l'isolement des personnes
ayant des difficultés de lecture**

en prêtant des audiolivres et audiorevues lus à
haute voix et interprétés par des « Donneurs
de Voix » bénévoles.

• **Proposer tous les nouveaux livres
en exemption de Droits d'auteur**

L'État a donné à l'Association des Donneurs de
Voix l'agrément pour enregistrer en exemption
de Droits d'auteur (par décret en décembre
2009). De ce fait, elle est associée au service
public de la culture, de la lecture et de l'infor-
mation : elle peut enregistrer et prêter tous les
ouvrages et revues publiés en France.

**Les audiolecteurs bénéficient ainsi de toutes
les nouveautés littéraires.**

• **Bénévolat, subventions, dons et legs
comme ressources essentielles**

Les Bibliothèques Sonores fonctionnent essen-
tiellement grâce au bénévolat (plus de 4 500
bénévoles), à des subventions et des dons.
Elles peuvent aussi recevoir des dons suite à
une assurance vie et des legs notariés (notam-
ment d'audiolecteurs et de sympathisants).

Les dons fait aux Bibliothèques Sonores
bénéficient d'un crédit d'impôt de 66 %

Les donations et legs
sont exonérés de droits de succession

La commune avec les Poètes de Hautes Terres avait organisé le jeudi 28 juin un concert avec la chanteuse Nicole RIEU.

Avec sa simple guitare, nous avons passé une merveilleuse soirée en écoutant les chansons anciennes « je suis, en courant, à toi l'artiste (chanson de l'eurovision, que nous attendions tous), reprise par les cœurs de Roumoules, ainsi que les nouvelles créations de l'artiste »

Nous avons eu aussi la surprise d'un poème de Jacques Bec, un des organisateurs du spectacle, mis en musique par Nicole RIEU avec cette voix magnifique que tout le monde a appréciée. Vraiment une très bonne soirée qui sera renouvelée nous l'espérons tous en 2019.

Article du journal La Provence

À Roumoules, dans la salle des fêtes comble, Nicole Rieu, à la voix toujours aussi haute, cristalline et comme venue d'ailleurs, nous a donné un heureux récital d'émotion et d'humanisme. Un récital qui fut vivement apprécié et qui s'est conclu par une *standing ovation* générale et spontanée.

Fidèle aux idéaux de sa jeunesse, elle poursuit, avec une douceur musicale qui n'est qu'à elle et une apparente fragilité, leur partage avec un public amoureux des belles voix et des beaux textes. Elle le fait avec tant de délicatesse que même ceux qui ne partagent pas son inébranlable optimisme s'y laissent emporter sans regret.



Festival poésie et chansons au pays des lavandes

Émotion et humanisme avec Nicole Rieu

Repas des plus de 60 ans

Le repas des anciens s'est déroulé le 11 mars. Comme à l'accoutumée, les participants étaient venus nombreux, dans une ambiance conviviale, pour le plaisir de tous.

C'est Xavier MEYERE, traiteur des « Mille Saveurs » à Aups, qui avait préparé le repas, apprécié par tous.

L'animation musicale était assurée par Louis Soulan et les « Toto Boys ».



*La salade gourmande aux gésiers,
Magret fumé et éclats de foie gras*

Le risotto aux fruits de mer

*Le magret de canard à la figue
Avec écrasé de pommes de terre
et flan de légumes*

Brie, bleu, chèvre et mesclun

*L'agrumes nougat mandarine
café et flan*



Éducation



ECOLE

GARDERIE

CANTINE

**Rentrée des classes,
le lundi 3 septembre 2018**

La cantine reprendra le jour de la rentrée des classes

- Inscription en Mairie aux jours et heures d'ouverture
- La priorité est donnée aux enfants dont les deux parents travaillent.

Les factures pourront donc être réglées de la manière suivante :

- En **numéraire** auprès de la trésorerie de Riez
- Par **chèque bancaire ou postal** libellé à l'ordre du Trésor Public accompagné du talon détachable
- Par **mandat ou virement bancaire** sur le compte de la trésorerie de Riez – Moustiers.
- Par **paiement par carte bancaire sur internet** (TIPI) sur le site internet de la direction départementale des finances publiques (DGFIP) qui figurera sur les factures
- Par **prélèvement automatique** à chaque fin de période pour les personnes ayant souscrit un contrat de prélèvement **(dossier à déposer en Mairie avant le 15 Août 2018).**

La garderie reprendra le jour de la rentrée des classes.

- Inscription en Mairie avant la rentrée.

Horaires :

- Matin de 7h45 à 8h50 : du lundi au vendredi
- Soir de 16h30 à 18h00 : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Tarif : 1,50

(dossier à déposer en Mairie avant le 15 Août 2018).



L'inscription à la garderie se fera pour l'année ou exceptionnellement elle pourra se faire mois par mois à condition que l'enfant soit inscrit avant le 25 du mois précédent en mairie.

Toute inscription sera due même si l'enfant est absent.

La garderie **ferme à 18h**. Les parents ou les responsables de l'enfant devront venir le chercher avant.

ROUMOULES **Les parents d'élèves se mobilisent**

Depuis octobre, l'école communale de Roumoules peut compter sur l'APER (association des parents d'élève de Roumoules). Céline Chiappetta présidente de cette nouvelle association a pour objectif d'apporter des fonds à l'école pour d'éventuelles sorties scolaires, achats de matériels...

Article du journal La Provence



Pour cela, une vente de gâteaux a été organisée sur le marché de Riez. Plus de 80 enfants attendaient le père Noël même si quelques-uns étaient fortement impressionnés. Un loto est prévu le 21 janvier, des soirées, brocantes et autre marché suivront.

Tous ces parents sont partie prenante de la vie scolaire de leurs enfants, ce qui enchante et encourage les enseignantes à rester motivées pour organiser de nombreux événements.

→ Renseignements au ☎ 07 82 54 08 45 ou ☎ 07 86 77 81 59.

/ PHOTO R.M.

BLAGUES

La maîtresse demande à un élève :

- Pourquoi Charlemagne a-t-il inventé l'école ?
- Parce qu'il ne risquait plus rien. Il était déjà trop vieux pour y aller !

Un maître d'école demande à ses élèves quel est le plus ancien animal du monde.

Un enfant lève le doigt et répond :

- C'est le zèbre !
- pourquoi ?
- Car il est en noir et blanc.

Commission sociale

Cette commission présidée par Madame Concetta ZUNINO a eu un peu moins de travail ce dernier semestre. Est-ce un signe de reprise économique ou un désenchantement des différents publics qui avaient l'habitude de contacter les membres de la commission pour obtenir certaines aides. Seul l'avenir nous le dira.

Une aide pour les déclarations d'impôts informatisées a été mise en place compte tenu de l'éloignement des services fiscaux. Cette obligation de déclaration par internet, quel que soit le montant des revenus imposables sera obligatoire en 2019.

Cette action sera reconduite et animée par Monsieur Alain COCUAUD pour l'année prochaine. Les personnes ayant besoin d'une aide seront reçues en mairie et la règle de confidentialité parfaitement respectée

Pour contacter les membres de cette Commission Municipale il vous suffira de passer à la Mairie pour prendre un rendez-vous ou de joindre :

Madame ZUNINO au : 06.14.14.07.75.

Monsieur COCUAUD au : 06.25.72.81.43

Roumoules, ça bouge Le point sur Chauret 2

Dans le cadre des investissements, Gilles MEGIS et son équipe avaient annoncé le lancement d'un programme immobilier municipal : Chauret 2.

Engagement tenu, ce lotissement de 9 lots viabilisés est achevé. Orientés plein sud, ces parcelles allant de 680 à 1202 m², font face au village historique avec une vue imprenable sur ce dernier. Ce programme va parfaitement s'intégrer dans le tissu villageois traditionnel.

Outre le prix très abordable (65 euros toutes taxes comprises hors frais de notaire par mètre carré), les futurs propriétaires n'auront pas à assumer les frais d'entretien des réseaux (eau, électricité, égout...) ces derniers restant à la charge de la mairie comme dans tout lotissement communal.

Pour mémoire, la taxe foncière de Roumoules est l'une des plus basse du département.

Ce programme devrait permettre d'amener un supplément de dynamisme au joli village de Roumoules et de pérenniser les effectifs de l'école qui est en pleine rénovation, les travaux commenceront cet été : autre promesse électorale tenue.

Si vous êtes intéressés, une seule démarche : contacter la mairie pour retirer un dossier de réservation du lot de votre future résidence. A ce jour 4 des 9 parcelles disponibles ont été attribuées sans compter les différents contacts téléphoniques.

Alain COCUAUD



Vue du lotissement



Bienvenue à ...



Delphine ALCARAZ

Technicienne extension de cils

(Sublimer votre regard grâce à l'extension de cils)

06.25.01.09.60

alcarazdelph@gmail.com / facebook : delphine alcaraz



BOULANGERIE DELLA CASA

04.92.79.59.76

boulangieriedellacasa@gmail.com

Les Aygalades, 04500 ROUMOULES

Ouvert de 6h30 à 13h30

et de 16h à 19h30 (fermée le lundi après-midi et le mardi)

Les vœux du Maire

Article du journal La Provence

ROUMOULES

Le maire a présenté ses vœux

Le maire de Roumoules, Gilles Megy, a présenté ses vœux aux habitants. Il a annoncé regretter des restrictions budgétaires en baisse de 60 000€ mais a souligné que les projets 2017 ont malgré tout pu être menés à bien (travaux de voirie, entretien du réseau d'eau, immeubles communaux, climatisation à l'école...). Pour cette nouvelle année, le maire a annoncé que des travaux de rénovation, à hauteur de 180 000€, seront engagés à l'école, grâce à une subvention de 40 000€ de la DETR et un complément du fonds de soutien à l'investissement local et un contrat de ruralité porté par la DLVA et la sous-préfecture de Forcalquier.

R.M.



Remise médaille d'honneur



Lors des vœux, Max IELLI, notre employé communal parti en retraite en septembre 2017 s'est vu remettre la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale échelon argent pour 20 années de bons et loyaux services au sein de la commune. Après plusieurs années dans le privé, il a rejoint la commune en tant que CES puis a été titularisé en 2001. Lors de cette remise, Max qui est aussi le Président de la Société de Chasse de Roumoules et chasseur passionné, s'est vu remettre plusieurs cadeaux de départ. Bonne retraite Max.



Petit rappel

Depuis le
1^{er} juillet



Nouvelles du Parc du Verdon



Une nouvelle chargée de mission vient d'arriver au Parc. Carole BRETON, géographe de formation, remplace Adeline GOUBELY comme responsable du pôle urbanisme, aménagement du territoire et paysage.

A ce propos, si vous avez une question à poser à un agent ou à un élu et ne savez pas à qui vous adressez, si vous vous demandez quelles sont les actions mises en œuvre cette année par le Parc, voyez le **trombinoscope** et le **programme d'actions 2018** du Parc. Ce document peut être consulté sur le site web www.parcduverdon.fr (onglet **PARC**, chapitre **TROMBINOSCOPE** et à la fin de ce chapitre tapez sur **trombinoscope de l'équipe et programme d'action**) ou, en version papier, à la mairie.



Horizontalement : 1. Impropre, sale, mauvaise pour la santé – 2. Avoir, imparfait, elles – 3. Rayons lumineux pour lecteurs de CD – 4. Pronom de conjugaison / Tresse - 5. Entamer, passé simple, il – 6. Poitrine – 7. Avoir, participe passé, masculin pluriel / Enlevée, déduite – 8. Savoir, participe passé, féminin / Coutumes, habitudes.

Verticalement : 1. Rusée, astucieuse - 2. Partie du bas de la rivière ou du fleuve / Voyelles de Ubu – 3. Fatigué, exténué / Crochet de boucher en forme de S – 4. Elle est à lui, c'est la - 5. Changement de l'air, système de soufflerie – 6. Un moment court, une seconde – 7. Fin de méchant / Travaux manuels / Avoir, participe passé – 8. Barrage où l'on paye sur une autoroute.

	1	2	3	4	5	6	7	8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

SOCIETE DE CHASSE

Président Max IELLI
Tél. 04.92.77.87.18

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

Président Joël LE BRAZIDEC
Secrétaire : Mme LECAILLE Tél. 04.92.77.82.09

COMITE DES FETES

Président Gérard RIGGI
Tél. 04.92.77.70.13

LA COLLINETTE

Présidente Françoise IELLI
Tél. 04.92.77.87.18

F.D.V (FORME DETENTE ET VITALITE)

Présidente Rosine di SERIO
Tél. 06.60.59.81.71

L'ECOLE ET L'ASSOCIATION MOUVEMENT

Tél. 04.92.77.86.15

APER

(ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE ROUMOULES)

Présidente Céline CHIAPPETTA
Tél. 07.82.54.08.45
Trésorière : Juliana BIETRY / Tél. 07.86.77.81.59
aper.04@hotmail.com

TERRAIN DE MOTOCROSS DE

ROUMOULES « Pierre GUILLAUMOND »

Section Quad : Sylvain PAUL - 06.07.66.52.86
paulsylvain@orange.fr
Section moto et Ecole Moto :
Michel GREGOIRE – 07.89.87.05.76
motoclubduvar@orange.fr

L'ECHO DU COLOSTRE

Président Michel PREAU
echoducolostre@hotmail.com

CLUB VOVINAM VIET VO DAO

Président Christian BOURJAC
Tél. 04.92.77.41.44 ou 06.74.78.56.78

CINEMA DE PAYS

Jean Philippe LO SCHIAVO
Tél. 09.63.04.56.52 ou 06.81.32.63.04

LES ATELIERS DE LA GOULOTTE

Théâtre et dessin
M. PINSART et Mme LICASALE
Tél : 04.92.77.82.82 ou 06.77.10.95.86
lagoulotte@free.fr

ROUMOULES SAVATE BOXE FRANCAISE CLUB

Président Frédéric LOPEZ
Trésorier : Jean-Philippe LO SCHIAVO
Tél : 06.51.07.05.50
roumoules.savate@gmail.com

BODY & MIND

Présidente Annick GIRAUD
Contact : Bernadette CATTANEO
Tél : 06 86 59 96 42
mail.bodyandmind@gmail.com

— Calendrier —

COMITE DES FETES

3 au 6 août 2018 : Fête de la Saint Pierre

06 octobre 2018 : Soirée Spaghetti

17 novembre 2018 : Soirée Beaujolais

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

21 octobre 2018 : Loto

4 novembre 2018 : Repas

9 décembre 2018 : Repas de Noël

L'ECHO DU COLOSTRE

16 août 2018 : Marché des potiers

24 novembre 2018 : Soirée musicale

CINEMA DE PAYS

Cinéma de plein air à Riez pendant l'été

Cinéma en salle

Le vendredi 14 septembre 2018

puis le vendredi tous les 15 jours

BIBLIOTHEQUE

28 juillet 2018 : LOS MANCHOS DE LA MANCHA

les Estivales à 21h30

Place de la République

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE ROUMOULES

25 novembre 2018 : Loto

15 décembre 2018 : Boum de l'école

MOTO CROSS

13 et 14 octobre 2018 : manifestation sportive

Si vous souhaitez que les événements culturels que vous organisez soient mentionnés dans le journal culturel édité par la DLVA pour les 26 communes, merci de venir retirer un document en mairie et le transmettre par mail ou par courrier à la DLVA



La vie associative

FORME, DÉTENTE, VITALITÉ



L.I.A : Bougez et dansez

le Jeudi de 18h15 à 19h15
à la salle polyvalente

1^{er} cours
le jeudi 6 septembre

Le L.I.A (Low Impact Aérobie) est une danse dynamique et rythmée adaptée aux adultes comme aux jeunes. Le style de combinaisons chorégraphiées, favorise le développement de l'équilibre, de la souplesse et de la forme physique dans son ensemble. C'est un travail de coordination sans impact au sol, ménageant les articulations. Bonne ambiance garantie.

Pilates : pour une meilleure posture



C'est une méthode d'entraînement physique qui s'inspire du yoga, de la danse et de la gymnastique et qui permet de raffermir le corps en douceur et en profondeur.

Le pilates apprend à bien contracter ses abdominaux et aide à prendre conscience de la sangle abdominale qui est garante d'un bon maintien corporel et permet aussi de protéger les lombaires.

Les principales règles à intégrer sont : alignement, respiration, contraction du périnée et du transverse)

1^{er} cours
le mardi 4 septembre

Mardi : 18h30 – 19h30

Jeudi : 10h – 11h

Jeudi : 19h15 – 20h15

MODERN' JAZZ

C'est une danse pratiquée sur des musiques jazzy et actuelles avec beaucoup de caractères



Mardi : 19h30 – 20h30

1^{er} cours
le mardi 4 septembre

ECHO DU COLOSTRE

Et ça y est ! Nous y sommes... le 16 août aura lieu la **20^e édition du marché potier** de Roumoules ! 20 ans de belles rencontres, de partages, de découvertes. Les artisans et artistes seront là, avec de petits nouveaux que vous verrez pour la première fois. Il y aura toujours l'atelier pour les enfants, le petit circuit du village, nous espérons pouvoir proposer une petite exposition et, pour fêter l'anniversaire en musique, le groupe Grav'ophone sera de la partie.

Cours pour les enfants



2 cours sont proposés en fonction de leur âge. Le travail abordé dans les cours : recherche du corps en mouvements ; coordination ; écoute de la musique ; écoute de l'autre, apprendre à danser seul et en groupe, technique de la danse contemporaine avec les courbes du dos, utilisation du sol ; improvisations...

Un cours d'éveil
pour les 3 ans et demi à 5 ans :

1^{er} cours
le jeudi 6 septembre

le jeudi,
de 17h à 18h

Un cours d'initiation à la danse
pour les 6-9 ans :

1^{er} cours
le mardi 4 septembre

le mardi
De 17h15 à 18h15

Venez nous rejoindre

Renseignements auprès de

Rosine 06.60.59.81.71

Pour tous ces cours :

La 1^{ère} séance d'initiation est gratuite,

Attention le nombre de places est limité,

Les créneaux seront maintenus si le nombre d'inscrits est suffisant

Les cours sont assurés par Isabelle
BARBIER, diplômée d'Etat

Mais un marché ne serait rien sans le regard des visiteurs, leur intérêt pour les objets présentés, et bien sûr les achats que peuvent faire les uns ou les autres. Compléter sa collection de bols, remplacer le pichet fendu de la maison, penser à un anniversaire prochain, préparer bien en amont un petit cadeau de Noël... ou tout simplement se faire plaisir... et en même temps permettre à de véritables céramistes de vivre de leur art et de leur travail.

Alors n'oubliez pas, c'est le 16 août, sur la place de la République, de 9 h à 19 h, à l'ombre des platanes. Dites-le autour de vous, la meilleure publicité c'est le bouche à oreille ! Merci et à bientôt !



LES ATELIERS DE LA GOULOTTE

LES FESTIVADES 2018



Tout d'abord merci Mère Nature pour le beau temps durant cette 7^{ème} édition ! Une nouvelle fois cet événement est resté fidèle à ses objectifs :

- Proposer le temps d'un week-end un rassemblement festif et familial.
- Une qualité de programmation, c'est notre première recherche. Vous comme nous, même si on vit sur un petit territoire rural, on a envie qu'il se passe un peu des choses bien, pas trop loin, et pas trop chers !!
- Un accueil fort apprécié par les artistes (repas, logement, ambiance, technique...) Nous les remercions tous pour leurs retours élogieux, et leur capacité à s'adapter à notre "petit" événement.
- Une équipe de bénévoles heureuse de se retrouver, motivée par ces moments partagés avec vous de découvertes, de rires, d'émotions...

Nous souhaitons surtout que Les Festivades perdurent, tout en restant un événement à notre mesure, hors saison, le dernier weekend de mai, où l'on apprécie de se retrouver ou de se rencontrer, autour de concerts, de spectacles, d'animations tout public, de jeux, du spectacle des enfants de l'école, d'un repas "fête des mères"... Notre mesure c'est également de privilégier les commerçants locaux pour nos achats, d'utiliser des gobelets réutilisables ou recyclables, de trier nos déchets... En tout cas, nous essayons de faire au mieux dans ce sens !

Alors bien sûr, nous sommes un peu déçus par l'écho du public moins important cette année. Pourtant les prix pratiqués sont tirés au plus bas, voire gratuits pour la plupart des animations.

Les Festivades 2018 en chiffres c'est un budget dépenses de + de 9100 €, subventionné à hauteur de 16 % par la mairie, 5 % par le Conseil départemental, et 5 % par la DLVA.

Le reste est assumé par l'association avec les entrées aux spectacles et les consommations.

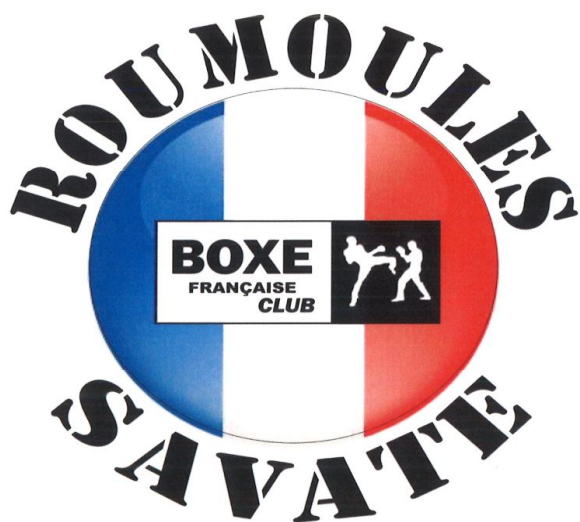
La réussite d'un tel événement repose donc sur la capacité du public à répondre présent, à soutenir les bénévoles organisateurs, et surtout à être curieux de découvrir dans nos petites communes des artistes professionnels ou amateurs mais toujours talentueux.



Des moments éphémères mais nécessaires !
Alors MERCI à tous ceux qui, par leur présence, nous encouragent à continuer, et à bientôt !

ANIMATIONS

ROUMOULES SAVATE BOXE FRANÇAISE CLUB



SALLE POLYVALENTE DE ROUMOULES

REPRISE DES COURS

LE JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

COURS ADOS MIXTE : 6ièm à 3ièm

LUNDI et JEUDI de 18 H 00 à 19 H 30

COURS ADULTES MIXTE

LUNDI et JEUDI de 19 H30 à 21 H30

ASSOCIATION ROUMOULES SAVATE BOXE FRANÇAISE CLUB

Association régie par la loi de 1901

Siège social : Mairie - 04 500 ROUMOULES

Affiliée à la fédération Française de BFS sous le n°: 004009

Contact : 06 51 07 05 50

Contact mail : roumoules.savate@gmail.com

Contact club

Jean-Philippe : 06 51 07 05 50

ROUMOULES

Le Savate BFC a la côte chez les jeunes



Depuis maintenant trois ans, le club de boxe à Roumoules voit augmenter régulièrement le nombre de ses adhérents avec plus de 50% d'inscriptions supplémentaires et le doublement de ses licenciés depuis sa création. Cette année pour la première fois, les cours sont ouverts aux adolescents de 11 à 16 ans. Ils sont une vingtaine de licenciés très assidus. Le président de l'association explique : "Notre sport propose autre chose que les sports de combats existant sur le canton. Je ne pensais pas voir un tel engouement pour notre sport surtout de la part des jeunes. Ils sont assidus, consciencieux et bosseurs".

Les femmes ne sont pas en reste puisqu'elles représentent 1/3 des effectifs. Pour compléter les séances d'entraînements, un interclub sera organisé le dimanche 6 mai qui se déroulera dans la salle polyvalente de Roumoules.

Les cours, tous mixtes se déroulent dans la salle polyvalente les lundis et jeudis de 18 h à 19 h 30 pour les ados et de 19 h 30 à 21 h pour les adultes.

R.M.

Renseignements au ☎ 06 51 07 05 50 ou
roumoules.savates@gmail.com

Article du journal La Provence



Les grades 2018



BOXE FRANÇAISE

Le ring de Roumoules a reçu des interclubs

Dimanche dernier, la salle polyvalente de Roumoules a accueilli une rencontre départementale interclubs de boxe française (savate), organisée par le club local avec l'appui du Comité départemental qui a mis un ring à disposition. Près de 50 combattants de tous âges, garçons et filles, venant essentiellement de Forcalquier et Oraison, se sont affrontés.

/ TEXTE ET PHOTO R.M.



Article du journal La Provence

ROUMOULES SAVATE BFC

C'est le Dimanche 06 MAI 2018 que le club de Boxe Française Savate de Roumoules a organisé son premier interclub. Cette manifestation placée sous le signe de la sportivité et de la bonne humeur s'est déroulée dans la salle polyvalente du village.

Pour l'occasion le CDBF (Comité Départemental de Boxe Française) a prêté un ring au club de Boxe Française Savate de Roumoules. Celui-ci a été installé au cœur même de la salle polyvalente.

C'est ainsi que la première fois à Roumoules des tireurs (combattants) sont venus des quatre coins du département pour s'affronter. On pouvait dénombrer pas moins d'une cinquantaine de participant(e)s de tous âges et sexes confondus, le plus gros des troupes provenant des clubs de Forcalquier, Oraison et bien sûr de Roumoules. On a pu assister à un très large éventail de pratique pugilistique allant de l'assaut au combat pur et dur.

Les poussins des écoles de boxe française se sont très bien comportés, tous comme les adultes (garçons et filles) d'ailleurs.

Un grand merci à tous les participants et organisateurs, au CDBF et à la commune de Roumoules toujours là pour promouvoir notre sport.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

Prises de vues et vidéo sur fb: Roumoules Savate BFC

Contact: roumoules.savate@gmail.com



ANIMATIONS

VOVINAM

ARTS MARTIAUX VOVINAM VIET VAO DAO À ROUMOULES

Pour tout renseignement (horaires ou autres) contactez :

Christian Bourjac : 06 74 78 56 78

Marie : 06 01 74 24 74

Mail : hlvchristian@hotmail.fr

Facebook : Vovinam Roumoules



LES INTERVENANTS

Viscens Grégory Le Doyen Albert 82 ans Farid Christian



Stage du 10 au 12 mai 2018 Khoa Dao Tao

Voilà la fin de la saison sportive qui approche.

Après plusieurs déplacements sur Paris, Ardèche ... les vacances vont être bien méritées pour tous ceux qui ont beaucoup "transpiré" tout au long de l'année .

Les événements marquants de ces dernières semaines ont été d'une part, la participation à la nuit des arts martiaux du département 04 . En effet, nous faisons partie des 11 disciplines martiales (karaté, boxe, aikido...) choisies pour animer cette superbe soirée du 5 mai à Chateau Arnoux.

D'autre part le stage annuel national pour l'ascension du 10 au 12 mai .Lors de ce stage nous avons eu le plaisir de recevoir plusieurs clubs de France, avec lesquels nous avons formé un groupement .

- Emmerainville (Seine et Marne) / Cruas (Ardèche)/ IVVP = institut de vovinam viet vo dao Paris (Paris) / laval (Mayenne) / les lilas (Paris) / Ferrière en brie (Seine et Marne) / Roumoules - st Martin

Malgré l'absence de nos amis de la Plaine sur Mer (Bretagne), d'Ajaccio (Corse) et de st Berthevin (mayenne), ce n'est pas moins de 70 participants qui ont pu développer leur connaissance de notre Art martial.

L'année prochaine nous envisageons d'inviter d'autres clubs européens.

Avant de clôturer la saison un dernier effort avec les passages de grades de fin juin.

Bon courage à tous les Vo Sinh.



Stage de Vovinam 2018



ANIMATIONS

ZOOM SUR une association à Roumoules

Article du journal La Provence



L'association de vovinam fait sa démonstration. Christian Bourjac, président de l'association vovinam Roumoules et les élèves ont fait la démonstration de ce sport vendredi 20 décembre à la salle polyvalente du village, dans la discipline et la vivacité. Le vovinam est un sport de défense vietnamien. Accessible aux enfants dès 4 ans ainsi qu'aux adultes, trois instructeurs secondent Christian avec des ateliers, selon l'âge et le niveau atteint, tous les jours en fin de journée sauf le mardi et les week-ends. Une quarantaine d'élèves se rendent régulièrement aux cours. Trois rencontres entre club seront organisées en 2018 comme chaque année depuis 14 ans. En 2017 un voyage à Saïgon a été organisé pour parfaire la maîtrise de ce sport. Lors de cette démonstration 10 élèves ont reçu un nouveau grade. Actuellement un cours de vovinam est assuré à Saint-Martin-de-Bromes.

Sur Facebook en tapant vovinam Roumoules vous pourrez voir le déroulement de cet enseignement sportif. Contact : hlvchristian@hotmail.fr ou ☎ 06 74 78 56 78

/ PHOTO R.M.

COMITÉ DES FÊTES

Le dimanche 17 juin, plus de 300 personnes se sont retrouvées pour partager le traditionnel bœuf grillé. Le soleil était au rendez-vous, ainsi que la musique et les nombreux danseurs.



Les prochaines animations auront lieu les 4,5 et 6 août (concours de boules, paëlla, bal), pour la fête de la St Pierre, le 6 octobre pour une soirée spaghetti et le 17 novembre pour fêter le Beaujolais nouveau.

ANIMATIONS

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

Animations 1^{er} semestre 2018

20 janvier : notre assemblée générale a réuni les membres du bureau et les adhérents pour le rapport de l'année 2017 qui présentait un bilan positif par ses activités tant à la salle polyvalente que par les sorties à la journée et petits voyages. Nous nous sommes retrouvés autour de la galette et du verre de l'amitié.

Le 11 février : un thé dansant nous a permis de déguster de bonnes ganses.

Le 25 février : nous avons partagé un repas auvergnat

Le 4 mars : grand loto de printemps

Le 15 avril : nous avons poursuivi notre ballade de région en région avec un repas normand

Du 16 au 19 avril : nous sommes partis en Espagne visiter la région de l'Estartit - très belle ville balnéaire – tout était parfait aussi bien les sorties, le séjour à l'hôtel et les visites aux alentours avec un temps magnifique. Tout cela dans une superbe ambiance. Nous sommes nombreux à vouloir refaire un tel petit voyage.

Nous nous réunissons toujours le jeudi après-midi pour de bons moments de convivialité autour de jeux de cartes, scrabble, agrémentés d'un petit goûter offert par le club.

La saison se terminera par notre traditionnel buffet campagnard le 24 juin.

Nous essayons de faire au mieux pour innover et apporter de nouvelles idées d'activités et sommes à l'écoute de ceux qui voudraient nous suggérer une activité, une sortie, etc....

Nous souhaitons un très bel été à tous.



AUX UTILISATEURS DE LA SALLE POLYVALENTE

Si vous souhaitez retenir la salle, veuillez-vous inscrire au moins 3 semaines avant la date prévue, ceci dans un souci d'une bonne organisation et afin de satisfaire tout le monde. Le Conseil Municipal tient à remercier les associations et les loueurs de la Salle qui jusqu'à présent ont fait preuve de ponctualité, de propreté et de respect du matériel



BODY AND MIND

Yoga Ashtanga

L'Ashtanga Yoga est une forme traditionnelle de **yoga dynamique**. Il s'agit d'un **yoga à la fois sportif et méditatif** basé sur la coordination du souffle et du mouvement (le vinyasa). Il est caractérisé par un travail coordonné du souffle (respiration ujjayi), des drishtis (directions du regard) et des bandhas (verrous internes) à travers une série de postures (asanas) qui s'enchaînent de manière dynamique. C'est un **yoga très complet, adapté à tous** et extrêmement efficace tant sur le plan physique, que psychique et nerveux. Il permet de développer et trouver un équilibre entre force et flexibilité tout en apportant la sérénité et la paix intérieure

□

Cours adultes

- le lundi 9h45 - 11h15 et 18h30 - 20h00,
- le mardi 12h15 - 13h45
- le vendredi 9h45 - 11h15

Cours particulier sur demande

Yoga pour enfants

Le lundi 17h00 – 18h00

Le mardi 16h45 – 17h45

Prendre conscience de son corps, coordination des mouvements, se défouler, se relaxer, gagner en confiance et en concentration

Le **yoga** est un trésor de bienfaits aussi pour les enfants

Mail : mail.bodyandmind@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/Body-Mind-Ashtanga-Yoga-1286003278147084/?ref=bookmarks>

Tél : 06 86 59 96 42



Sauvegarde du patrimoine architectural et paysager

Le loto du patrimoine – les ABF et la loi « ELAN »

S'agissant de la protection du patrimoine, l'actualité nous apporte une bonne et une mauvaise nouvelle.

La bonne est que les députés ont approuvé, à la fin de l'année dernière, la création d'un « loto du patrimoine » proposé par l'animateur Stéphane Bern chargé par le Président de la République de recenser les monuments en péril. A partir du 3 septembre prochain, des tickets à gratter « Mission patrimoine » seront mis en vente au prix de 15 € sur les quels 1,56 € n'iront pas dans les caisses de l'Etat mais seront affectés à un fonds spécial de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de monuments. On espère ainsi récupérer 15 à 20 millions d'euros. En profiteront 269 constructions sélectionnées par Stéphane Bern et parmi celles-ci en priorité 18 sites, un par région de métropole et d'outre-mer. Pour la région PACA, c'est le pont d'Ondres ou pont du Moulin sur le Verdon situé sur la commune de Thorame-Haute de notre département qui a été choisi. Construit en 1688 et classé monument historique en 1977, il n'a pas été entretenu depuis longtemps.

L'instauration de ce loto est une bonne chose s'il associe un large public à la protection de son patrimoine mais il ne faudrait pas que Bercy (le ministère des comptes publics) prenne ce prétexte pour diminuer la dotation du ministère de la culture en charge de cette protection alors que 2.000 monuments sont considérés en état de péril sans compter ceux qui sont en mauvais état.

La mauvaise nouvelle concerne le projet de loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) actuellement en discussion au Parlement qui affaiblit encore le système de protection du patrimoine architectural de notre pays voulu par l'Etat dès le XIX^e siècle (création en 1830 de l'inspection des monuments historiques que dirigea Prosper Mérimée et qui fit travailler Viollet-le-Duc, création en 1946 du corps des architectes des bâtiments de France (les ABF),

loi Malraux de 1962 qui permet la création de secteurs sauvegardés « lorsque ceux-ci présentent un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles »).

Les ABF sont chargés de la « police » des lois du patrimoine et sont répartis sur tout le territoire dans les UDAP (unités départementales de l'architecture et du patrimoine). Ils émettent suivant les cas des **avis simples** non contraignants ou des **avis conformes** qui s'imposent aux décideurs publics et privés (en particulier lorsque des sites classés, des abords de monuments, ..., sont concernés). Détenteurs d'un pouvoir régalién, leur rôle est essentiel mais difficile et ils ne sont pas aidés par une législation changeante (1). Leurs avis sont souvent contestés. On leur reproche des abus. Des abus, certes il y en a mais ils sont rares et depuis 20 ans on limite leur pouvoir. Le projet de loi ELAN s'inscrit dans cette démarche. Il prévoit de supprimer l'avis conforme de l'ABF dans les secteurs sauvegardés en cas d'insalubrité. Avec cette logique on aurait pu tranquillement raser le quartier insalubre du Marais qui après réhabilitation est devenu un haut lieu touristique de la capitale. Et qu'en sera-t-il des centres de nos vieux villages ?

La défense du patrimoine est souvent une lutte contre le pouvoir des lobbies, la puissance de l'argent, l'individualisme qui s'est développé dans notre société.

Patrick ROY

(1) Par exemple, les anciens secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) créés en 1993 et remplacés par les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), sont devenus maintenant les sites patrimoniaux remarquables (SPR) !

CHARADES

Mon premier est un musicien célèbre.
Mon deuxième est une note de musique.
Mon troisième est aussi une note de musique.
Mon tout est un fromage italien.
Qui suis-je ?
La mozzarella (Mozart ; ré ; la).

Mon premier est la deuxième note de la gamme.
Mon deuxième sert pour écrire au tableau
Mon troisième est la première lettre de l'alphabet
En faisant mon quatrième nous risquons de nous couper les doigts
Mon tout est attendu avec impatience par les enfants de l'école
Réponse : Récréation.



Quelques lignes d'histoire

Les Remparts, le Porche, l'Ancien Château Médiéval de Château Fondu

Nous ne possédons que très peu de sources sur le village de Roumoules au Moyen-âge. L'abbé Féraud, dans sa célèbre « histoire des Basses Alpes » parle d'un Costrum Romolea au XI^{ème} – XII^{ème} siècle. Ce terme pourrait désigner un village perché, fortifié, comme la plupart des villages de cette période où l'insécurité régnait mais aussi un château construit en pierres où vivait un seigneur. Les deux existaient à Roumoules et nous pouvons voir, à l'heure actuelle, des traces bien conservées de ce passé.

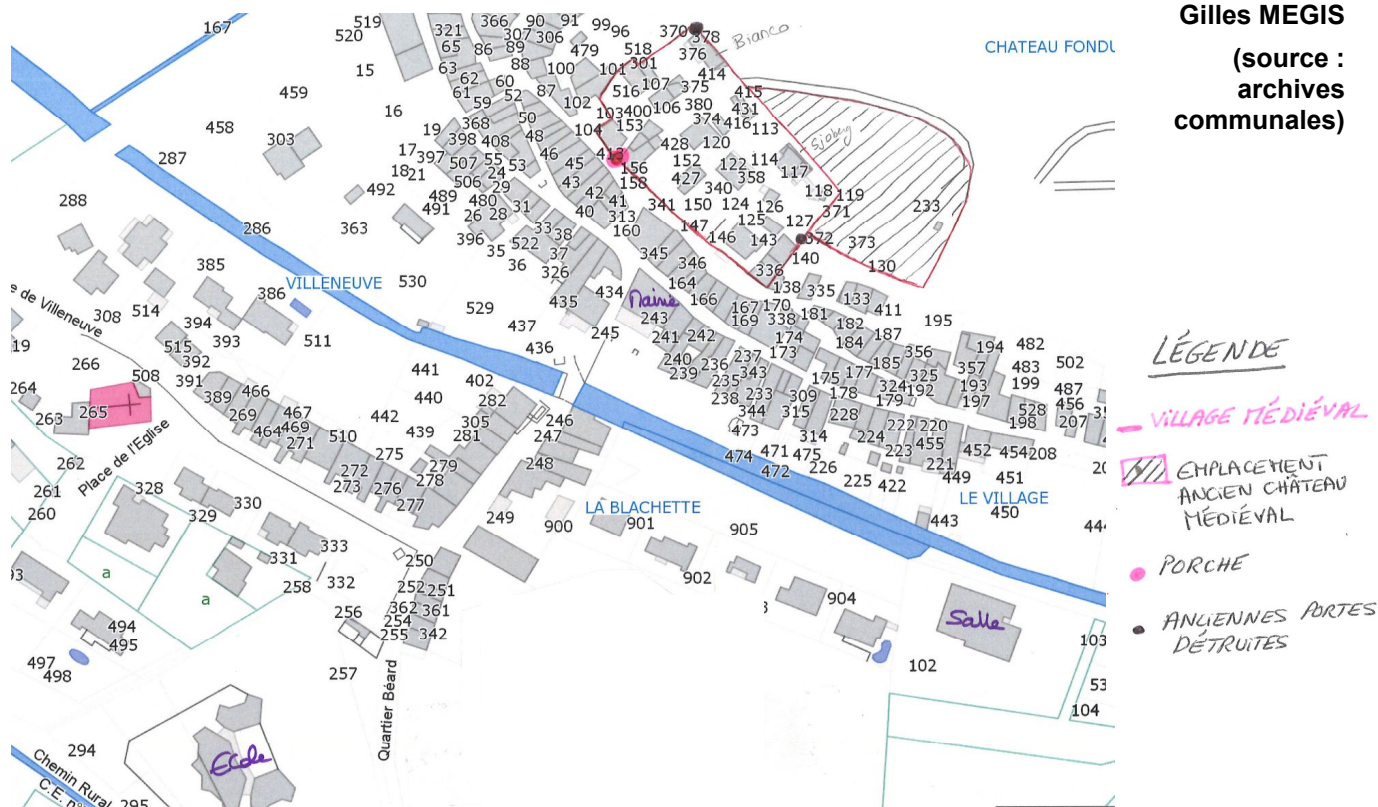
D'abord le Porche, situé Rue du Porche et qui constituait la porte principale du village médiéval, au pied de laquelle s'amorçait la Route de Moustiers à Riez. Ce porche en plein centre est pris entre deux bâtisses, l'une fort ancienne avec des restes de voûtes en ogive. Son arc est bâti en pierres de tailles clavées. Nous pouvons penser que 2 autres porches devaient exister au Moyen-Âge, un à côté de la maison occupée à l'heure actuelle par M. Roger BIANCO, Rue de Cayoni et l'autre à Château Fondu, derrière la maison de M et Mme Coupier, une meurtrière subsiste toujours. Ces portes ont dû être détruites vers le XVIII^{ème} -XIX^{ème} siècle lorsque le village s'est agrandi. Roumoules comptait environ 450 habitants en 1301 avant la terrible épidémie de Peste Noire qui fit disparaître au milieu du XIV^{ème} siècle presque 1/3 de la population européenne. Notre village en souffrit aussi et nos ancêtres vivaient dans un espace très réduit. Notre village, au Moyen-Âge, se situait entre le rempart (Rue des Remparts) et le sommet de la colline où se dressait le château médiéval (voir plan ci-dessous). Ce quartier se nomme aujourd'hui « Château Fondu ». Cet adjectif « fondu » signifie « effondré » en provençal. Il occupait une position stratégique avec une vision à 360° dominant la vallée du Colostre, les ravins de Peyrouvier et une partie de celui de Béard. Compte tenu de sa superficie et de la taille de ses murailles dont certaines fondations sont encore visibles, nous pouvons penser que les seigneurs qui l'occupaient devaient avoir une certaine puissance en Haute Provence. On cite quelquefois dans les annales historiques, un certain Elzéar de Cabran, seigneur de Roumoules au XIII^{ème} siècle et qui était très redouté par ses voisins.

Le grand mur de soutènement qui prolonge le porche est le rempart médiéval que l'on a largement aménagé à partir du XVI^{ème} siècle en perçant des portes d'habitation, murées depuis.

A partir du XVII^{ème} siècle, Roumoules s'est fortement développé grâce à une poussée démographique importante (200 familles en 1698 c'est-à-dire environ 1000 habitants). Les habitations se sont multipliées et ont gagné la partie basse de la colline jusqu'au ravin du Bellet (Peyrouvier). Les rues nouvellement créées ont épousé les courbes de niveau de la colline et des parties importantes de l'ancien rempart ont été détruites pour gagner de la place.

Gilles MEGIS

(source :
archives
communales)



Les Fontaines et Lavoirs du village

Roumoules est bien doté en fontaines publiques pour le plus grand plaisir des habitants et des touristes de passage. Notre village compte 6 fontaines et lavoirs situés à des endroits stratégiques de la commune. Cette répartition traduit une volonté très ancienne des autorités municipales de construire des points d'eau dans les principaux quartiers du village : Rue grande, Cayoni, Villeneuve. L'eau, déjà à ces époques reculées, constituait un enjeu humain et économique très important. Il fallait rechercher et capter l'eau des sources et l'acheminer par des canalisations en terre cuite puis en fonte jusqu'aux fontaines publiques (si vous empruntez la déviation qui monte sur le Plateau, vous pourrez apercevoir, dans le talus, des restes de ces anciennes canalisations). N'oublions pas que jusque dans les années 1950, où l'eau courante fut amenée dans les maisons, les fontaines publiques étaient les seuls points d'approvisionnement pour les usages domestiques des habitants, des abreuvoirs pour les animaux, des lavoirs pour le linge et l'eau des surverses était utilisée pour arroser les jardins. Des utilisations nombreuses et variées, sources de tensions surtout en période de sécheresse lorsque l'eau venait à manquer... Les principales sources qui alimentaient le village se trouvaient à l'hubac, sur la route de Moustiers. Une canalisation en fonte réalisée en 1900 amenait l'eau jusqu'à un répartiteur situé derrière la fontaine de Cayoni, puis l'eau était acheminée vers les autres fontaines par des tuyaux en terre cuite. Ces réseaux furent abandonnés lorsque toutes les fontaines furent raccordées au réseau d'eau potable en 1952-1953. Seule la Fontaine de la République a été rebranchée sur la surverse d'une source privée en 2016. Selon nos archives, la plus ancienne des fontaines du village, serait celle située en face le café des Alpes.

La Fontaine du Thorond

Sa première évocation remonte à un acte notarié du 16 octobre 1512 établi par Maître Catherine Loque, notaire à Aix-en-Provence.

Il est question d'un échange de parcelle entre les seigneurs du domaine de la Tour : Gaspard de Lagueille et Jean Isoard et la communauté de Roumoules pour la construction d'un conque (abreuvoir) à son emplacement actuel (il n'y avait pas de maison à cette époque). L'eau provenait de la source située au Colombier et passait par la Tour. En 1849, cet abreuvoir fut transformé en fontaine, la seule à l'époque. En 1866, elle fut agrandie, un lavoir fut rajouté et recouvert d'une toiture au début du XX^{ème} siècle. Les dernières restaurations de cette fontaine remontent en 2006 et 2012.

Toutefois le village situé entre la colline de château Fondu et le ravin du Bellet (Perouvier) ne possédait pas de fontaine. Les habitants devenant impatients, un projet de construction d'une fontaine dans les « quartiers nord » fut décidé en 1866. Ce projet n'aboutit pas pour cause d'achat de terrain

Il fallut attendre 1878 pour que 3 fontaines (bornes fontaines) furent construites : **la Fontaine de Cayoni** rallongée par un lavoir avec toiture en 1904 et restaurée en 2006



La Fontaine Est dite de « Saint Blaise »



la Fontaine Ouest dite de la Rue Grande.

Elles étaient alimentées par l'eau des sources de l'Hubac, Route de Moustiers jusqu'en 1952-1953. Leur construction coûtera à l'époque 5100F fut réalisée par un entrepreneur des Hautes Alpes.

En 1895, avec la réalisation de la Place de la République, un mur-fontaine fut construit, c'est notre **Fontaine de la République**, véritable fontaine d'embellissement.



Sa construction a déjà été retracée dans le bulletin de décembre 2010. La toiture du lavoir a été restaurée en 2005, la fontaine elle-même a été rafraîchie en 2016. Elle constitue l'un de nos ouvrages les plus remarquables du village.

Enfin en 1935, le quartier de **Villeneuve** ou des Aires, reçu sa fontaine, la dernière. Construite en béton, de forme classique, elle servait aussi d'abreuvoir pour les chevaux du quartier. Son eau provenait d'une source située au Quartier de Béard mais qui se tarissait fréquemment en période de sécheresse. En 1952-1953, elle fut raccordée au réseau d'eau potable. Sa surverse dessert des jardins situés en contre bas.



Une borne fontaine a été installée à l'heure de jeu à la Garenne au début des années 2000.

Gilles MEGIS (source : archives)



Un texte...

Irena

L'enterrement de Jan eut lieu le 16 janvier sous un ciel que le soleil ne parvenait plus à percer. C'était un lundi matin, une épaisse couche de neige recouvrait les routes et les rafales d'un vent glacial balayaient la campagne. Après la cérémonie religieuse le corps fut inhumé dans le petit cimetière du village de M situé près du parc national de Bialowieza au Nord-est du pays, près de la frontière avec la Biélorussie. De retour au village Hanna et ses enfants, Lukas et Paulina, accueillirent les amis présents à l'enterrement dans la maison de Jan, un chalet qu'il avait construit de ses mains juste avant son mariage avec Irena, une amie d'enfance dont il était très amoureux. Les invités étaient rassemblés dans le rez-de-chaussée, où depuis la veille l'on avait entretenu le feu dans la cheminée du salon ainsi que dans le poêle à charbon.

Dans l'atmosphère confinée du chalet, ils avaient mangé des charcuteries locales, de la soupe à la choucroute aux pommes de terre et au lard, des biscuits au fromage blanc et aux quetsches, ils avaient bu du thé, du café, de la bière et de la vodka de terroir, et noyés dans la fumée de tabac, ils avaient évoqué leurs souvenirs de Jan et les circonstances étranges de sa mort.

Les jours sont courts en hiver, au nord-est de la Pologne. L'horloge venait de sonner trois heures trente de l'après-midi. Assis près de la fenêtre du salon, Lukas regardait vers le village en contrebas où des carrés s'allumaient déjà sur la masse sombre des maisons. Bientôt, les toits, les arbres et les clôtures recouverts de neige, disparurent sous le voile sombre de la nuit.

Ramenant son regard vers l'intérieur, Lukas aperçut Hanna et Paulina qui allumaient des bougies quelles avaient disposées sur les meubles et dans les embrasures des fenêtres du rez-de-chaussée. « Pour ranimer la mémoire de jan » avait dit Hanna.

À la lueur chancelante des flammes, le plafond et les parois de bois s'animent bientôt de reflets mordorés qui éveillèrent chez Lukas le souvenir d'un Noël passé au chalet à l'époque où son oncle et sa tante venaient de s'y installer. Alors, l'espace d'un instant, il revit les visages familiers de son enfance. Rassemblés autour de la table du salon garnie des douze plats traditionnels, il y avait ses parents, ses grands-parents maternels, sa sœur, l'oncle Jan et la tante Irena. Il revoyait son grand-père, papy Andrzej, distribuant à chacun le pain Azyne, et le lendemain matin, au pied du sapin, son père à genoux sur le parquet, qui aidait la petite Paulina à ouvrir ses cadeaux. Et son émerveillement, à lui, Lukas, devant le vélo bleu qu'il avait tant désiré. Il se souvenait aussi de cette odeur d'encaustique et de bois fraîchement travaillé qui régnait partout dans la maison. Mais la scène entrevue se referma aussitôt, car au milieu de l'assemblée, le père Klemens ; qui à la demande d'Hanna avait accompagné la famille pour la cérémonie de deuil à l'église du village et béni le cercueil au moment de la mise en bière ; demandait l'attention de tous.

Alors Stephan, instituteur à Bialystok, lut un texte dans lequel il se souvenait des années d'université et d'une amitié sincère partagée avec Jan durant ces années d'études pour devenir enseignant. Hanna à son tour, émue et d'une voix tremblante, évoqua ses souvenirs du mariage de son jeune frère avec Irena et du bonheur éphémère du couple.

Trois ans après leur mariage, par une nuit de tempête où le village se retrouvait isolé sous les bourrasques de neige et une température approchant les moins 20°C, Irena était morte en couches en même temps que son enfant, quinze ans déjà s'était écoulé depuis ce drame.

Jan, qui ne s'était jamais remis de la disparition de sa femme depuis cette nuit fatidique, avait vécu seul, se repliant sur lui-même dans ce chalet où tout lui rappelait son amour perdu. Puis Hanna tout en essuyant les larmes qui coulaient sur ses joues se tourna vers le petit meuble où se trouvait le lecteur de cédéroms.

- Maintenant, dit-elle, je voudrais que nous écoutions ensemble une chanson d'Andrzej Janiak, que mon frère aimait beaucoup, 'Śnieg na drogach' (sur les chemins de neige)

Parmi l'assemblée, il y eut des murmures et des hochements de tête d'assentiment et tous écoutèrent dans le recueillement, certains reprenant à voix basses, les paroles du refrain.

Sur les chemins de neige

Sur les chemins de pluie

J'ai besoin de ton cœur

Pour que batte le mien

Sur les chemins de neige

Sur les chemins de pluie

J'ai besoin de tes yeux

Pour éclairer ma nuit

Puis il y eut une tournée de vodka où ils portèrent un toast à la mémoire de Jan et d'Irena et le brouhaha des conversations reprit son cours dans l'atmosphère moite et enfumée du salon.

Après avoir échangé quelques paroles avec Stephan et le père Klemens. Hanna avec sa fille Paulina, une jolie brune de vingt-deux ans et Lukas son fils qui atteignait les vingt-neuf, se frayèrent un passage au milieu du groupe d'amis pour se rapprocher de Marek et Juliana, un couple d'éleveur laitier-fromager dont la ferme se trouvait à environ un kilomètre du village. Marek et Hanna, qui abordaient tous deux la cinquantaine, étaient des amis d'enfance. C'est lui, Marek, qui avait découvert le corps de Jan dans la forêt, à demi enfoui sous la neige. Pressé de questions par Hanna, Marek raconta une fois de plus les circonstances dans lesquelles il avait trouvé le corps gelé de Jan, puis il ajouta :

Chacun dans le village s'étonne de cette mort, et moi-même, je ne comprends pas ce qu'il venait faire dans ces parages. C'est une clairière au milieu des bois, le chemin pour s'y rendre passe tout près de notre ferme, c'est là que j'entrepasse du matériel agricole et du bois dans un hangar, mais en hiver personne ne vient dans ce coin à part moi avec ma remorque et mon tracteur.

Hanna non plus ne comprenait pas, et ses questions restaient sans réponses. Au dire de ceux qui connaissaient bien Jan, ces derniers temps il était devenu plus sombre, moins causant, un peu étrange même, et tous se posaient les mêmes questions, qu'est-ce qui lui a pris et que s'est-il passé ?



Hanna, et ses enfants n'étant pas revenus au village depuis plusieurs années, chacun prit ensuite des nouvelles de la famille de l'autre, Marek questionna Hanna sur la santé de son mari, Bogdan, qu'un emphysème handicapant retenait à Varsovie et Hanna interrogea le couple à propos de leurs trois enfants, Ewa, Lucja, et Roman. Puis elle passa son bras sous celui de Juliana et les deux femmes s'éloignèrent vers les autres invités.

Marek, le regard bleu délavé, les cheveux et la moustache grisonnants, calme, posé, tirant sur une vieille pipe de bruyère au tuyau en corne recourbé, lassé d'être resté debout à faire la conversation, parcouru du regard l'assemblée, hésitant quelques secondes avant de s'asseoir sur les premières marches de l'escalier de bois qui menaient à l'étage. Lukas tout en tirant sur sa cravate pour dégager le col de sa chemise fit de même. Pendant quelques minutes les deux hommes, assis sur la même marche, n'échangèrent aucun mot. Marek impassible entreprit de bourrer sa pipe, tandis que Lukas tout en regardant du côté des invités, guettait l'instant propice pour reprendre la conversation. Il connaissait bien les habitants du village, car il y avait passé de nombreuses vacances scolaires à l'époque où ses grands-parents maternels étaient encore en vie, et il gardait en mémoire une foule de souvenirs reliés à la famille de Marek et Juliana, les Gregorz. À cette époque, tout au long de l'année, il comptait les semaines et voyait arriver les périodes de vacances au village chez ses grands-parents, comme des moments de liberté et de plaisir toujours renouvelés. Souvent le matin, après le petit déjeuner, après avoir écouté les quotidiennes recommandations de sa grand-mère, et aussitôt franchi le seuil de la maison, Lukas traversait le village et prenait le chemin qui conduit à la ferme. Aussitôt arrivé, Marek lui confiait un seau, une pelle ou une fourche, et il suivait la famille à travers les différentes tâches de la journée. Dans l'étable à sortir le fumier et remettre une litière neuve, dans la porcherie à distribuer le fourrage aux cochons, ou encore aux champs pour faner le foin, puis repasser avec la moissonneuse-lieuse et enfin charger et engranger les bottes dans le hangar. Chaque lieu, chaque moment de la journée était ponctué par les odeurs et les bruits de la ferme, les aboiements des chiens, le beuglement des vaches, le caquètement permanent des poules, les cacardements des oies qui circulaient et picoraient de bonne compagnie avec les pigeons autour des bâtiments. Au moment de la traite, à l'entrée de la famille dans l'étable, les vaches rousses alignées le long du râtelier s'agitaient et beuglaient, tandis qu'un peu plus loin à l'écart, Chlopak le cheval de trait, qui attendait sa ration de foin et d'avoine, piaffait d'impatience.

Durant ces moments, Lukas appréciait avec bonheur la douce chaleur qui régnait dans cet espace confiné et le mélange des odeurs, celles de la paille fraîchement répandue sur le sol, du lait chaud qui giclait dans le seau et venaient s'ajouter à l'odeur tiède et fermentée des lieux. Tandis qu'au plafond, se déroulait l'incessant ballet des hirondelles qui nichaient dans les recoins des poutres, des solives et des cloisons de torchis. Volant librement entre la campagne et leurs nichées d'oisillons que l'on entendait piailler à chaque retour nourricier des parents.

Aux beaux jours, quand Lukas avait la permission de passer la nuit à la ferme, il se levait de très bonne heure le matin, suivant le rythme de la famille. Après le déjeuner, il accompagnait Ewa, Lucja et Roman qui menaient le

jusqu'aux champs à travers les brumes matinales bientôt dissipées, tandis que s'éveillaient les chants d'oiseaux et que le soleil de ses premiers rayons rendait ses couleurs à la nature. Roman, qui les avait accompagnés jusqu'aux champs, s'en retournait alors à la ferme pour aider son père à la fromagerie tandis que les deux filles et Lukas surveillaient le troupeau jusqu'au milieu de la matinée avant de s'en retourner à la ferme.

À d'autres moments, Lukas et les enfants des Gregorz se retrouvaient avec d'autres enfants du village et des fermes alentour dans des parties de pêche sur les berges des étangs voisins, des jeux de cabane au fond des bois, des cueillettes de fraises et de myrtilles, ou à grimper aux arbres pour voler les œufs des pies. Il gardait aussi en mémoire le souvenir des veillées qui se tenaient chez ses grands-parents, ou chez les voisins. Durant ces moments Lukas était alors attentif au glissement des sujets de conversation qui se tenaient près d'un poêle ou devant le foyer d'une cheminée. Après les civilités d'usage la conversation s'engageait sur le temps qu'il faisait et son influence sur les récoltes de l'année, pour passer insensiblement à la vie du village et ses qu'en-dira-t-on pour en venir aux échanges de recettes de cuisine et de liqueur de plantes, puis aux souvenirs de ceux que l'on a connu et qui composaient la vie du village autrefois, pour en arriver aux souvenirs de terribles histoires sur la guerre. Le tout arrosé d'infusions de plantes diverses, de liqueurs maison, de bière et de vodka pour les palais les plus aguerris.

Mais ce que Lukas adorait et qui retenaient le plus son attention s'étaient les contes et légendes slaves que lui contait sa grand-mère lorsque venait l'heure de se mettre au lit. Il y avait le conte de Baba Yaga, une sorcière effrayante qui vit au cœur de la forêt. Sa maison perchée sur des pattes de poulet tourne sans arrêt sur elle-même. Vieille femme unijambiste, la sorcière hante les profondeurs de la forêt et dévore ceux qui s'aventurent sur son territoire dont la palissade est garnie des cranes de ses victimes. Ses yeux brillent dans la nuit où elle se déplace en volant dans un mortier dont le pilon lui sert de gouvernail, provoquant des orages sur son passage. Les enfants sont ses victimes préférés « et gare à ceux ; petits ou grands ; qui s'égarent sur son territoire », répétait grand-mère en donnant un ton grave à sa voix.

Il y avait bien d'autres histoires de fée et de sorcière, de chevalier et de princesse, mais celle que Lukas préférait était l'histoire de Snégouroitchka, la fille des neiges, qui afin de pouvoir aimer en retour l'il le berger, court supplier sa mère, la reine Lo, de lui donner un cœur d'humain, « *car aimer un court instant est plus précieux que la vie éternelle avec un cœur de glace* ». Cette phrase que sa grand-mère prononçait chaque fois, comme s'il s'agissait d'une clef précieuse et mystérieuse qui lui était confiée pour la vie, était restée gravée dans ses souvenirs. Et le soir, au moment du coucher, lorsque grand-mère Olenka éteignait la lumière et refermait derrière elle la porte de la chambre, Lukas s'endormait la tête pleine d'histoires, de cris joyeux, de courses folles au milieu des hautes herbes, d'éclats de rire et d'un tas d'autres choses promises sous la lumière de l'enfance et en attente de livrer leurs mystères à la découverte d'autres jeux. Lorsqu'un beau jour les garçons ne regardent plus les filles comme des copains (...).

Texte tiré de (Irena) une nouvelle de Gérard Borreda



TAPENADE NOIRE ET BLANCHE



- 100g de chèvre frais
- 70g d'olives noires dénoyautées
- ½ gousse d'ail
- 35g de câpres
- 4 filets d'anchois
- 1 cuil à soupe d'huile d'olive
- 15 feuilles de basilic

- Epluchez l'ail. Mixez-le avec les olives, les câpres, les anchois et les 10 feuilles de basilic. Versez l'huile d'olive petit à petit tout en mixant.

- Mettez le chèvre dans un saladier. Ajouter la tapenade. Poivrez. Mélanger à la fourchette. Réservez au frais. Décorez de feuilles de basilic et servez avec des gressins ou du pain grillé.

LA TARTINE DE MARGOT

Idéal pour les petits apéros l'été

- 1 baguette
- sauce tomate un peu épaisse
- dés de jambon ou lardons
- gruyère râpé
- Couper la baguette en tartines, faire griller au grille-pain.
- Etaler la sauce tomate sur le pain, ajouter le jambon ou les lardons, ainsi que le gruyère râpé.
- Passer au four pour gratiner.
- Servir avec un rosé bien frais ...

FEUILLETÉ AU CONFIT D'OIGNONS ROUGES

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Pour 4 personnes | - 2 pâtes feuilletées |
| - 1 rôti de porc (800g environ) | - 1 Jaune d'œuf |
| - 3 Oignons rouges (500 g) | - 1 Bouquet garni |
| - Huile d'olive : 2 cuil. à soupe | - 25 g de cassonade |
| - 8cl de vinaigre balsamique | - Sel et Poivre |

- Préchauffez le four th. 6 (180 °C). Déposez le filet mignon dans un plat avec le bouquet garni, arrosez-les d'1 cuil. à soupe d'huile d'olive, salez et poivrez bien. Enfourez 1 h. Hors du four, laissez refroidir.

- Pelez les oignons et émincez-les finement. Faites-les revenir doucement dans une poêle avec l'huile restante sans coloration. Ajoutez la cassonade, le vinaigre et 3 cuil à soupe d'eau. Salez et poivrez. Laissez confire 20 minutes environ à feu doux en remuant régulièrement. Laissez refroidir.

- Étalez la pâte, couvrez-la de confit d'oignon. Posez le rôti dessus et enveloppez le complètement de pâte. Bien sceller pour ne laisser aucune ouverture. Délayez le jaune d'œuf dans un peu d'eau et dorez la pâte au pinceau Réservez 30 minutes au frais.

- Enfourner à nouveau le filet mignon th. 6/7 (200 °C) 15 à 20 min jusqu'à ce que la pâte soit bien dorée. Servez aussitôt.

PIZZA FRAMBOISES ET GRAND MARNIER



Pour 4 personnes

- 250 g de pâte à pizza
- 2 pêches non traitées
- 125g de framboises
- 1 orange non traitée
- 1 citron vert
- 250g de mascarpone
- 1 à 2 cuil à soupe de Grand Marnier

- Préchauffez le four à 210°C. Lavez les pêches à l'eau claire et coupez-les en fin quartiers.

- Étalez finement la pâte et déposez la sur une plaque recouverte de papier sulfurisé.

- Détendez le mascarpone à la cuil, puis étalez-le sur la pâte. Disposez les quartiers de pêche en rosace puis répartissez les framboises. A l'aide d'une râpe fine, zestez le citron vert ; prélevez de gros zestes sur l'orange à l'aide d'un économe ; parsemez les deux types de zestes sur la pizza.

- Enfournez 10 minutes. Pendant ce temps, prélevez les segments de l'orange. A la sortie du four, ajoutez les segments d'orange, arrosez de grand Marnier, flambez et dégustez aussitôt.

FONTAINEBLEAU AUX FRUITS ROUGES



Pour 4 personnes

- 300 g de faisselle
- 30cl de crème liquide entière
- 10g de sucre
- 200g de framboises
- 500g de fraises
- 50g de groseilles
- 50g de myrtilles

- Mettez la faisselle dans une passoire, idéalement tapissée d'une mousseline au-dessus d'un bol. Couvrez de film alimentaire et d'un poids léger pour faciliter l'égouttage et stockez au frais au moins 2 heures.

- Fouettez la crème liquide bien froide en chantilly. Incorporez délicatement la chantilly à la faisselle égouttée en soulevant la masse à la spatule.

- Répartissez dans des verrines garnies d'un petit carré de mousseline.

- Pour le coulis : Mixer 100 g de framboises avec le sucre. Filtrez à la passoire fine et réservez au frais. Equeutez les fraises coupez-les en 2, égrenez les groseilles et mélangez tous les fruits dans un cul de poule. Disposez les dans des coupes à dessert et coiffez d'un fontainebleau (mélange crème/faisselle) et servez avec le coulis.

- Dégustez aussitôt.



Les hirondelles

Avec son corps fuselé, ses ailes en faucille, sa queue fourchue et sa vaste répartition, les hirondelles sont des oiseaux appartenant à la famille des *Hirundinidae*. L'Hirondelle rustique a besoin pour se nourrir d'espaces dégagés comme les terres agricoles et les zones humides, d'habitude à des altitudes inférieures à 1000 mètres. Ce sont des oiseaux migrateurs, qui installent leurs nids près des habitations, granges, étables.

On peut essayer d'attirer chez soi à la campagne un couple d'hirondelles. Il suffit de disposer d'un espace tranquille, un garage ou un débarras par exemple, disposant d'un accès permanent (lucarne, ...) autorisant les visites et d'un support pour le nid, des poutres au plafond étant l'idéal. Il vaut mieux ne pas avoir de chat à la maison. Si vous avez la chance d'attirer un couple chez vous, vous ne vous lasserez pas d'observer le comportement des oiseaux. Les hirondelles ayant besoin de terre mouillée pour la construction du nid, on peut les favoriser en ménageant de petites flaques boueuses dans un environnement dégagé.



Les hirondelles sont morphologiquement adaptées au milieu aérien dans lequel elles trouvent leur nourriture.

Leurs ailes longues et étroites leur permettent un vol soutenu, y compris sur de longues distances car nombre d'entre elles sont migratrices, et également une grande agilité dans l'air. En revanche, le vol sur place leur est interdit. Son vol est facile, avec des battements assez lents pour la taille de l'oiseau mais réguliers. L'oiseau alterne des phases de vol battu et de vol plané. Elle virevolte, vire sur l'aile, plonge ou part en chandelle à la poursuite des insectes. Pour boire, elle se laisse glisser, ailes relevées, au-dessus de la surface de l'eau qu'elle effleure du bec, comme le font aussi les martinets. Lorsqu'elle s'est posée au sol, lorsqu'elle récolte de la boue pour le nid, son essor est un peu laborieux, gênée qu'elle est par ses longues ailes et ses courtes pattes.

L'Hirondelle rustique est un insectivore exclusif, ne se nourrissant que d'insectes capturés au vol. Lors des périodes de temps froid et humide défavorable aux insectes, les hirondelles chassent préférentiellement au-dessus de l'eau. Lorsqu'elle chasse pour nourrir sa niché au nid, elle emmagasine plusieurs proies dans sa bouche pour ne pas multiplier les trajets. Une becquée peut comporter une vingtaine d'insectes. Malgré tout, les allers-retours des parents peuvent se répéter près de 400 fois par jour.



Le nid est construit par le couple avec de la boue qu'il prélève au bord de l'eau. Les oiseaux en font des boulettes qu'ils déposeront petit à petit, donnant ainsi au nid un aspect granuleux typique. Ils y incluent des brindilles sèches qui assureront sa solidité et sa cohésion. C'est un nid permanent qui pourra être réutilisé pendant plusieurs années. Il a la forme d'une fraction de coupe. Lorsqu'il est en demi-coupe contre une poutre par exemple, il atteint une 20e de cm de largeur pour une 10e de cm de hauteur. Il ne comporte pas d'orifice d'entrée, accessible qu'il est sur tout son bord libre, mais il est toujours très proche du plafond qui le surplombe et le protège. L'intérieur de la coupe est garni d'herbes sèches et tapissé de plumes et de crin. L'analyse d'un nid a révélé qu'il était formé de 212 grammes de terre sèche et de 2 224 radicelles. Plus de 1 100 voyages avaient été nécessaires à sa construction. Les adultes cherchent toujours à conforter un nid existant plutôt que d'en construire un nouveau, d'où une concurrence en début de saison pour récupérer les meilleurs.

Il arrive que le nid soit squatté par une autre espèce. Le moineau est le plus gênant car il est capable d'en expulser les propriétaires légitimes. Les 1^{ères} pontes ont lieu de fin avril à juin. Dans nos régions tempérées, elles peuvent être suivies d'une 2^{ème} ponte. La femelle pond 2 à 7 œufs blancs rosés et pointillés de brun, qu'elle va couvrir presque seule durant 13 à 16 jours. Elle s'absente de courtes périodes pour aller se nourrir. Les jeunes séjournent au nid 3 semaines environ. Leur poids culminera à 22 grammes, soit 5 grammes de plus que les parents, à 13 jours. Ce surpoids sera rapidement perdu par la suite, du fait de la croissance du plumage et de l'envol. Vers le 15^{ème} jour, lorsque les plumes sont assez développées pour conserver la chaleur corporelle, les parents ne les abritent plus que pendant la nuit, et par intermittence le jour. Puis vers le 20^e jour, les parents cesseront de les nourrir au nid. Pour les obliger à quitter le nid et prendre leur envol, ils s'approchent d'eux avec des insectes mais sans les leur donner. Poussés par la faim et brusqués par les cris des adultes, les jeunes finiront par se jeter dans le vide, le vol étant instinctif chez eux. Le couple peut entamer une 2^{nde} nidification si les conditions le permettent, le mâle se chargeant de nourrir les juvéniles de la première niché jusqu'à leur émancipation vers le 35^e jour de vie.

Sur notre commune elles s'installent dans les couloirs extérieurs des habitations.,

Elles symbolisent l'arrivée du printemps, car le retour d'hivernage d'Afrique se fait dès les premiers beaux jours. Pour nicher et se reproduire en Europe ce voyage de retour représente une distance qui peut dépasser les 10 000 kms, avec pour seul carburant quelques grammes de graisse. Avant d'être autonome, chaque oisillon semble se résumer à un bec, tant celui-ci est ouvert, attendant que les parents parcourent en moyenne 300 kms par jour et répètent ce voyage pendant 3 semaines. L'hirondelle retrouve le lieu où elle nichait l'année précédente. C'est pourquoi nous avons la chance de les voir revenir toutes les années et que notre village connaît une abondance de nids



Dépôt légal en Préfecture
N°212
Du 9 juillet 2001

—
Directeur de la publication
Gilles MEGIS

—
Edité et imprimé par
La Mairie de Roumoules
Photos : Mairie de Roumoules,
associations, particuliers

—
Parution semestrielle

Cadastre.gouv.fr

Plus besoin de se déplacer pour
rechercher, consulter, commander
sa feuille de plan cadastral

L'accès du public aux informations cadastrales est réglementé.

Toute demande d'informations
cadastrales doit dorénavant se
faire par écrit auprès de
l'administration fiscale ou des
communes.

De plus pour préserver la vie
privée des personnes, le nombre
de demandes par un même
usager est limité à 5 par mois
sauf pour leurs propres biens.

Décret n°2012-59 du 18 janvier
2012

ATTENTION SEULS LES GRAVATS SONT AUTORISÉS SUR LA DÉCHARGE DE LA COMMUNE

Désormais, il est interdit d'y
déposer les déchets verts qui,
conformément à la loi, ne sont
plus pris en compte par les
assurances. Ils doivent être
transportés à la déchèterie de
QUINSON ou RIEZ ;

*Bulletin préparé par Robert
Ambrosi, Annie Baratta, Alain
Cocaud, Marie-Christine
Deauze, Gilles Mégis, Alain-
Patrick Roy, Concetta Zunino,
les associations et les
secrétaires Sylvie et Rosine.
Nous remercions toutes les
personnes qui ont contribué
à son élaboration.*



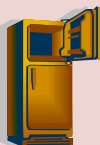
RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

Le 7 Août 2018

Les 4 et 18 septembre 2018

Puis le 1^{er} Mardi de chaque mois

S'inscrire en Mairie.



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

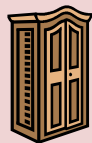
Passage le 4^e mardi du mois (il faut s'inscrire)

Appeler la Ressourcerie de Haute Provence

au 04 65 20 01 35

(prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

SERVICE RESERVE AUX PARTICULIERS



Les inscriptions sont réalisées par ordre d'appel. La ressourcerie propose une date de passage en fonction de l'état de remplissage du planning et fait préciser pour chaque inscription: le nom, l'adresse, le téléphone et la liste des encombrants à collecter.

Les encombrants devront être déposés à la limite du domaine public car les agents de collecte ne sont pas autorisés à pénétrer chez les particuliers. Les quantités d'encombrants prises en charge chez un particulier ne peuvent excéder le volume d'un fourgon (soit environ 10 m³)

Les encombrants sont définis par la liste suivante:

Appareils ménagers, électroménagers, appareils électriques et de chauffage, chaudière, réservoirs, meubles, literie, vaisselles, outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes, tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques...

Sont exclus:

Végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets toxiques, corrosifs, radio actifs, pneumatiques, déchets industriels et professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavre d'animaux.

Ces encombrants seront triés pour permettre la valorisation. Ce qui ne pourra être valorisé sera évacué vers les déchetteries de la DLVA.

Pour plus d'information la Ressourcerie de Haute Provence met à votre disposition son site internet www.rhp04.fr

Horaires d'ouvertures des décharges :

RIEZ

Du Mardi au Vendredi
8h30 à 11h30 et 14h à 17h

Samedi
8h30 à 11h30

QUINSON

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
8h à 12h et 13h30 à 17h

Samedi
8h à 12h

Vous pouvez déposer vos radiographies (Pensez à enlever votre identité)

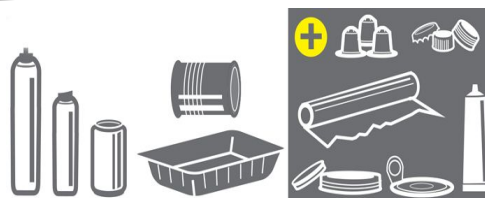
Les déchets acceptés en déchèteries :

Batteries, bois, déblais/gravats, plâtre et plaque de plâtre, polystyrène, cartons, encombrants, huile de vidange, métaux, liquides de refroidissement, pneumatiques, déchets verts, piles et accumulateurs, radiographies, déchets diffus spécifiques, petits et gros appareils d'électroménager.

Pour plus d'informations : www.dlva.fr ou téléphoner au 04.92.70.13.90



NOUVEAU : DESORMAIS LES PETITS EMBALLAGES METALLIQUES SE TRIENT !



Du nouveau pour le tri des petits emballages métalliques

Maintenant, les petits emballages métalliques aussi se mettent au recyclage !

Les consignes de tri évoluant les petits emballages métalliques sont désormais acceptés au centre de tri pour être recyclés. Grâce à la modernisation du centre de tri de Manosque et à la machine à courants de Foucault, ces petits emballages, refusés auparavant dû à leur taille trop petite, peuvent désormais être triés et recyclés. Quel rôle joue la machine à courants de Foucault dans le tri des déchets ?

Elle sépare automatiquement les matériaux métalliques des autres déchets. Concrètement, un cylindre sur lequel on a posé des aimants tourne à la vitesse de 2 000 tours par minute. Cette rotation rapide crée un champ magnétique qui va éjecter l'aluminium en dehors du flux des matériaux mélangés. Jusqu'à présent, ce système était surtout utilisé pour les gros emballages, comme les canettes ou les aérosols, mais depuis peu, il permet aussi de trier les contenants inférieurs à 7 cm (capsules, opercules de yaourts, barquettes en aluminium...).

Désormais, les dosettes de café et feuilles de papier alu, capsules et opercules de bouteilles et de canettes, plaquettes vides de médicaments et tubes en alu de sauces ou pommades pharmaceutiques sont désormais recyclables et doivent rejoindre **les bacs jaunes** de tri, en vrac, vidés et écrasés.

BON A SAVOIR

Une fois introduits dans la chaîne de recyclage, ces déchets sont broyés et fondus pour être reconditionnés à l'infini sous forme de chariots de supermarché, boules de pétanque, clefs, trombones, batteries de casseroles pour l'acier, et en pièces automobiles (carters), encadrement de fenêtres, fer à repasser et nouvelles canettes pour l'aluminium.

Voici ci-dessous une liste plus détaillée des déchets métalliques recyclables, ainsi que les produits qui ne sont, pour le moment, pas acceptés :

Les catégories acceptées sont :

EMBALLAGES EN ALUMINIUM RIGIDE OU SEMI-RIGIDE

- Canettes, conserves, barquettes, aérosols.

EMBALLAGES EN ALUMINIUM SOUPLE

- Bouchons à visser, coiffes bouteilles, collerettes métalliques, capsules de bière,
- Opercules de bouteilles/pots, emballages en alu type emballages de chocolat, beurre, fromage,
- Tubes de peinture, tubes de crème.

EMBALLAGE EN ALUMINIUM SOUPLE COMPLEXE :

- Tubes de dentifrice,
- Emballages de sachets de café/thé,
- Capsules de café,
- Feuille aluminium alimentaire,
- Bougies chauffe-plat, languette en aluminium.

EMBALLAGE EN ACIER :

- Couvercles des bocaux et boîtes de conserve

Mais d'autres produits ne sont pas acceptés...

les catégories refusées sont donc :

- Les déchets putrescibles, pestilentiels,
- Les déchets radioactifs,
- Les déchets de soins médicaux et corporels,
- Les déchets chimiques ou explosifs,
- Les cols de bouteille en verre avec bouchons métalliques,
- Les différents aciers,
- Les piles et accumulateurs.
- Objets autres matériaux

RAPPEL

Le bac jaune, c'est pour :

> Journaux et magazines, papiers de bureau et enveloppes, publicités et prospectus, catalogues et annuaires, courriers lettres et impressions, papiers divers...

> Bouteilles et flacons plastiques (bouteilles de lait, bouteilles d'huile, flacons de shampoing...)

> Cartons, briques alimentaires

> Emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, aérosols, barquettes aluminium...)

NOUVEAU! les petits emballages métalliques se trient aussi

Le bac vert, c'est pour :

> Bouteilles et pots en verre



Le recensement militaire



JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyennetés», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

REJOIGNEZ-NOUS SUR
iOS et Android



Comment contacter le CSN

Accueil téléphonique :

04 91 01 52 46

Du lundi au jeudi

De 9h à 12h & de 13h à 16h

Le vendredi

De 9h à 12h & de 13h à 15h30

Adresse postale :

Base de défense Marseille-Aubagne

Centre du Service National de Marseille

111, avenue de la Corse

BP 40026

13568 Marseille cedex 02

PLUS D'ACCUEIL PHYSIQUE



www.defense.gouv.fr/jdc

Stérilisation et identification des chats errants

La mairie de Roumoules s'est rapprochée de la Fondation 30 millions d'amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans. Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation. D'une part la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue à jouer son rôle de filtre contre les rats, souris... D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et de miaulements des femelles en période de fécondité.

La campagne de stérilisation des chats errants est mise en place jusqu'à la fin de l'année. La capture se fera sur le lieu de localisation par la mise en place d'une cage.

Merci de contacter la mairie. Les chats seront ensuite remis en liberté sur le lieu de leur capture.



FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Avec la Fondation 30 Millions d'Amis, votre mairie s'engage pour la stérilisation des chats errants.

Le saviez-vous ?

INFOS PRATIQUES



www.rando-alpes-haute-provence.fr

Un site intuitif, dynamique et interactif pour randonner

Pour chaque itinéraire découvrez gratuitement le descriptif, la carte IGN, la vue 3D, une galerie de photos, les informations pratiques...

Téléchargez le tracé GPS, imprimez la fiche et partez randonner !

Choisissez votre randonnée
(pédestre, vtt, cycla, équestre, trail)

Affinez votre recherche
par thème (famille, lac, montagne...) ou par localité
(liste des communes)

+ de 100 itinéraires
de randonnée

de nouveaux parcours
tous les mois !

Accédez aux
recommandations

Consultez vos favoris
et partagez sur Facebook,
Twitter et email



Changez le fond de carte
(vue aérienne, IGN)

Consultez les itinéraires
sur la carte IGN

Découvrez les fiches des itinéraires et imprimez votre randonnée

Pour toutes les activités de randonnée :



Nouveauté été 2018 : l'appli mobile !



Information urbanisme

Les dépôts de dossiers d'urbanisme se font en mairie **du lundi au vendredi de 14h à 17h30**

- permis de construire,
- permis d'aménager....
- déclaration préalable,
- certificat d'urbanisme,



Le PLU est disponible sur le géoportail de l'urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>
et dans la barre de recherche il faut mettre Roumoules



NE LAISSONS PAS LES MOUSTIQUES S'INSTALLER !



Plus petit qu'une pièce de 1 centime

Moustique tigre, moustique zébré

Lieu de ponte : eaux stagnantes propres dans les zones urbaines

Lieu de vie : autour des habitations

Rayon d'action moyen : 100 mètres autour de son lieu de naissance

Durée de vie moyenne du moustique adulte : 21 jours

Signes distinctifs : noir à rayures blanches. Il pique toute la journée, principalement tôt le matin et au coucher du soleil.



CHECK-LIST

**Pour « être sec avec les moustiques »
videz, curez, couvrez, rangez, jetez...**

COUVRIR !

(de façon complètement hermétique, en apposant un voilage moustiquaire, par exemple)

- ☐ Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves.
- ☐ Fûts divers.
- ☐ Réceptacles pluviaux en plastique via les chenaux de la maison.

CURER !

(pour faciliter les écoulements des eaux)

- ☐ Siphons d'éviers, de laves-mains extérieurs, de fontaines.
- ☐ Bondes d'évacuation extérieures.
- ☐ Rigoles couvertes avec grille.
- ☐ Gouttières, chéneaux.

JETER !

(moins de réceptacles = moins de lieux de ponte pour les moustiques)

- ☐ Boîtes de conserve métalliques.
- ☐ Déchets de chantier.

ENTRETENIR !

- ☐ Piscines (veiller au bon dosage du chlore car une piscine peu chlorée est un lit à moustiques).
- ☐ Pièges à sable.
- ☐ Bassins d'agrément (y mettre des poissons rouges).
- ☐ Pompes de relevage.
- ☐ Regards et bornes d'arrosage.

Autres gîtes larvaires ?

Précisez :



www.moustiquetigre.org



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

ALPES DE HAUTE
PROVENCE



CHIKUNGUNYA DENGUE ZIKA

Voyagez en adoptant
les bons gestes





Actuellement, une épidémie de dengue sévit à la Réunion. Le moustique tigre peut transmettre les virus de la dengue, du chikungunya ou du Zika s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies (Afrique, Asie, Antilles, Océan Indien, Amérique du Sud, Océan Pacifique).

À RETENIR

Des moyens pour se protéger



× AVANT D'ACHETER OU D'UTILISER DES PRODUITS ANTI-MOUSTIQUES ×

Je demande conseil à un pharmacien surtout en ce qui concerne les enfants et les femmes enceintes. Je lis bien la notice avant toute application.

Je demande l'avis du médecin traitant pour l'enfant de moins de 30 mois et en cas d'antécédents de convulsions.

J'évite de les appliquer sur le visage et les mains des jeunes enfants.

× AVANT DE PARTIR EN VOYAGE ×

Je demande conseil à mon médecin traitant ou dans un centre de vaccination.

× POUR EN SAVOIR PLUS ×

www.diplomatie.gouv.fr/fr
www.social-sante.gouv.fr



Depuis le 1^{er} avril 2014, 18 départements sont placés en niveau 1 *albopictus* : Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence, Var, Haute-Corse, Corse-du-Sud, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Gard, Hérault, Aude, Pyrénées Orientales, Haute-Garonne, Lot-et-Garonne, Gironde, Drôme, Ardèche, Isère et Rhône.

Dans certaines régions du monde notamment tropicales - Afrique, Asie, Antilles, Océan Indien, Amérique du Sud, Océan Pacifique, les moustiques peuvent me piquer le jour comme la nuit et me transmettre des maladies comme le CHIKUNGUNYA, la DENGUE ou le ZIKA.

JE PARS

dans une région où des cas de ces maladies ont été signalés, je me protège des piqûres de moustiques.



Je porte des vêtements couvrants et amples et je les imprègne d'insecticide pour tissus.



J'applique, sur la peau découverte, des produits anti-moustiques.



Je dors sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide pour tissus.



J'utilise aussi des insecticides à l'intérieur (diffuseurs électriques) des habitations et à l'extérieur (serpents).



Je branche la climatisation si cela est possible, les moustiques n'aiment pas les endroits frais.

Pourquoi mettre des produits insecticides sur mes vêtements ou sur les moustiquaires ?

Ces produits évitent les piqûres au travers des vêtements. Une seule imprégnation suffit pour deux mois et persiste après plusieurs lavages. Les produits insecticides courants, à base de perméthrine, sont utilisables chez les femmes enceintes.



JE REVIENS

d'une région où des cas de ces maladies ont été signalés, je reste attentif.

1 Je consulte un médecin en cas de symptômes

En cas de douleurs articulaires, douleurs musculaires, maux de tête, d'éruption cutanée avec ou sans fièvre, conjonctivite, je consulte un médecin : j'ai peut-être contracté le chikungunya, la dengue ou le Zika.

3 Je reste vigilant

Le moustique de type *Aedes* peut transmettre le chikungunya, la dengue ou le Zika. Il est actuellement présent dans plusieurs départements, notamment du sud de la France.

2 J'évite de me faire piquer par un moustique

Si je suis contaminé, j'évite alors de me faire piquer. En effet, si un moustique de type *Aedes* sain me pique, je peux à mon tour l'infecter et il pourrait contaminer une autre personne de mon entourage en la piquant.



SI VOUS ÊTES ENCEINTE

- Envisagez de reporter votre voyage
- Si le report n'est pas possible :
 - × Consultez un médecin avant le départ
 - × Respectez les mesures de protection
 - × Consultez en cas de symptômes
 - × Assurez-vous du bon suivi de votre grossesse

Une transmission du virus ZIKA par voie sexuelle étant possible, il est recommandé d'avoir des rapports sexuels protégés pendant toute la durée de la grossesse. Utilisez des préservatifs.



MALADIE DE LYME

• LA MALADIE DE LYME : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La maladie de Lyme, ou **Borréliose de Lyme**, est une infection due à **une bactérie (microbe) transportée par une tique**. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre.

La maladie de Lyme n'est pas contagieuse. Elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (oiseaux, chiens, chats) ni d'une personne à une autre.

Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.

• QUELS SONT LES SIGNES ?

Dans les 3 à 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.

Si la personne ne reçoit pas de traitement antibiotique, des signes neurologiques (paralysie du visage, atteintes des nerfs et du cerveau) ou des atteintes des articulations (coudes, genoux, etc.) ou plus rarement d'autres organes (cœur, etc.) peuvent apparaître quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Au bout de plusieurs mois ou années, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.

• COMMENT SE PROTÉGER AVANT LES ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

La meilleure façon de se protéger lors de promenades à la campagne ou en forêt, dans la nature, c'est d'éviter de se faire piquer par des tiques.

Il est donc conseillé de **porter des vêtements longs** qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau et de rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes.

On peut aussi **mettre des répulsifs** contre les insectes sur la peau ou sur les vêtements en respectant le mode d'emploi et les précautions

• COMMENT SE PROTÉGER EN REVENANT D'ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

Pour éviter la maladie de Lyme, il faut absolument retirer la ou les tiques le plus rapidement possible : plus une tique reste accrochée longtemps, plus elle risque de transmettre la bactérie. Les tiques peuvent rester accrochées sur la peau ou le cuir chevelu sans qu'on s'en aperçoive car leurs piqûres ne font pas mal.

Il faut donc vérifier soigneusement l'ensemble du corps, en particulier les aisselles, les plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles, et les régions génitales pour trouver une ou des tiques. N'hésitez pas à demander de l'aide à un proche pour examiner certaines parties du corps moins accessibles (dos, cheveux

• QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE PIQÛRE ?

COMMENT RETIRER UNE TIQUE ?

- Ne mettre aucun produit sur la tique.
- Ne pas tenter de la retirer avec les ongles



ET



Utiliser **une pince fine** : saisir la tique à la base sans l'écraser et tirer vers le haut sans tourner.

Après avoir enlevé la tique, **désinfecter** la peau avec un antiseptique

Ou



ET



Utiliser **un tire-tique** : saisir fermement la tique à sa base sans l'écraser. Tourner et tirer doucement jusqu'à ce que la tique se décroche

Après avoir enlevé la tique, **désinfecter** la peau avec un antiseptique

Y A-T-IL UN TRAITEMENT APRÈS UNE PIQÛRE DE TIQUE ?

En cas de piqûre, je surveille la zone piquée, et si une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle apparaît dans le mois suivant la piqûre, je dois consulter rapidement un médecin. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.



INFOS PRATIQUES



• OÙ TROUVE-T-ON LES TIQUES ?

Les tiques sont répandues partout en France en dessous de 1 500 m d'altitude. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies et les parcs forestiers ou urbains.



• QUI SONT LES PERSONNES LES PLUS EXPOSÉES ?

Les professionnels qui travaillent dans la nature : bûcherons, sylviculteurs, gardes forestiers, gardes-chasse, gardes-pêche, jardiniers, etc.

Les amateurs d'activités « nature » : promeneurs et randonneurs en forêt, campeurs, chasseurs, ramasseurs de champignons, etc.

• À QUELLE PÉRIODE DE L'ANNÉE LE RISQUE EST-IL MAXIMUM ?



Les tiques sont plus actives entre avril et novembre.

Les maladies vectorielles sont des maladies infectieuses transmises par des vecteurs. Les moustiques sont les vecteurs les plus connus, mais il en existe d'autres, comme les tiques, les mouches, les puces, etc.

POUR SE PROTÉGER DE LA MALADIE DE LYME:

- Avant une activité en nature :

Je couvre mes bras et mes jambes avec des vêtements longs.

- Après une activité en nature : **J'inspecte** soigneusement mon corps.

- Après avoir été piqué par une tique :

Je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement

La maladie de Lyme n'est pas contagieuse

En cas de doute, parlez-en à votre médecin ou demandez conseil à votre pharmacien.

ENVIE DE COMMENCER VOTRE CARRIÈRE EN 2018 ?

Bac+2,
Bac+3,
Bac+4...

Notaires
Provence - Côte d'Azur

Sûrement et pour longtemps

Les notaires recrutent !

Rendez-vous rapidement sur :
<http://cr-aixprovence-bourse-emploi.notaires.fr>

ou scannez le QR-code ci-joint...



Mission
Locale
des Alpes-de-Haute-Provence

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous n'êtes plus scolarisé(e), vous êtes à la recherche d'un emploi, d'une formation ?



Une équipe de professionnels est à votre écoute et travaille avec un réseau de partenaires pour mieux vous informer, vous orienter et vous accompagner dans la réussite de vos projets.

ORIENTATION

Espaces de documentation,
Découverte des métiers et des formations,
Visites en entreprise,
Expériences en milieux professionnels,

FORMATION

Parcours de formation de type pré-qualifiants, qualifiants, professionnalisant...
Liens permanents avec les centres de formation

VIE PRATIQUE

Information et aide aux démarches administratives (logement, santé, mobilité...)

EMPLOI

Aide à la rédaction de votre CV et lettre de motivation,
Ateliers collectifs de recherche d'emploi,
Informations sur les contrats existants, les mesures d'aide à l'emploi, le droit du travail,
Accès aux offres d'emploi,
Mise en relation avec des parrains pour vous accompagner dans vos démarches,
Mise en relation avec les entreprises qui recrutent.

Nos antennes vous accueillent

Château-Arnoux – Saint Auban
☎ 04-92-33-21-10
✉ chateau-arnoux@missionlocale04.org

Manosque
☎ 04-92-72-75-60
✉ manosque@missionlocale04.org

Digne-les-Bains
☎ 04-92-31-66-08
✉ digne-les-bains@missionlocale04.org

Des permanences existent près de chez vous !



Plus d'infos sur www.missionlocale04.org

MISSION LOCALE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
Siège Social :
15 rue Henri Merle
04600 CHATEAU-ARNOUX / SAINT-AUBAN
TEL : 04-92-33-21-10

Communes et
E.P.C.I. des Alpes de
Haute-Provence

ALPES DE HAUTE
PROVENCE
LE DÉPARTEMENT

Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



ENTREPRISES, comment réduire vos factures d'eau et préserver la ressource ?



**CCI ALPES
DE-HAUTE-PROVENCE**



**Accompagnement
gratuit**

**Aides financières
à l'investissement**

Économies d'eau dans le Verdon

La CCIT 04 en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Verdon propose un programme d'accompagnement destiné aux entreprises qui souhaitent s'engager dans une démarche de réduire leurs factures d'eau en maîtrisant leurs consommations.

Un programme, des moyens !

ÉTAPE 1

Diagnostic de
vos consommations

- Analyse des données de consommation sur 3 ans,
- Plan du site, fréquentation, nuitées touristiques, installations spécifiques...

ÉTAPE 2

Visite sur site des
installations et équipements

- Entre 1/2 journée à 2 jours,
- Bilan entrées/sorties,
- Identification des solutions.

ÉTAPE 3

Remise d'un compte rendu
et plan d'actions

- Préconisations chiffrées et hiérarchisées,
- Validation par l'entreprise,
- Proposition d'une aide financière à l'investissement*.

** Enveloppe limitée.*

Inscription et contact :

Nombre de places limitées !

Mohamed SEBIA ☎ 04 92 30 80 99
06 78 20 47 86
✉ m.sebia@digne.cci.fr





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PRÉFECTURE

Service interministériel de Défense et de Protection Civiles

EMPLOI DU FEU

LE PRINCIPE :

Le brûlage des déchets ménagers est interdit par le règlement sanitaire départemental, qui précise que le brûlage des déchets verts est interdit quel que soit la zone. Les déchets verts doivent être compostés ou amenés en déchetterie, ils comprennent :

- les déchets issus des tontes de gazon,
- les feuilles, les aiguilles mortes,
- les tailles d'arbres et d'arbustes.

Ils proviennent notamment de l'entretien des zones de loisirs, des espaces verts publics ou privés, des terrains de sport, des jardins des particuliers. La combustion de ces déchets génère des fumées et des particules irritantes, raison pour laquelle le brûlage est interdit.

Ces déchets verts doivent être compostés ou amenés en déchetterie.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

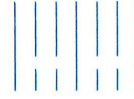
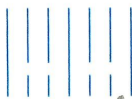
LES DEROGATIONS :

Par dérogation à cette interdiction du code de l'environnement, seul le brûlage des végétaux coupés (ou sur pieds pour les agriculteurs ou exploitants forestiers) produits dans le cadre d'une activité agricole ou forestière est autorisé, lorsque le vent est inférieur à 40 km/h (brûlage autorisé par l'AP du 4 juillet 2013 réglementant l'emploi du feu).

Les travaux liés aux obligations légales de débroussaillage (OLD) sont considérés comme une activité forestière.

Ainsi, un particulier peut brûler les produits forestiers (coupés seulement) issus de l'obligation légale de débroussaillage (branches et arbres), il est alors soumis à l'arrêté





PLUIE-INONDATION

LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses



JE M'INFORME
et je reste à l'écoute
des consignes des autorités
dans les médias et sur les
réseaux sociaux en suivant
les comptes officiels



**JE NE PRENDS PAS
MA VOITURE
ET JE REPORTE
MES DÉPLACEMENTS**



**JE ME SOUCIE DES
PERSONNES PROCHES,**
de mes voisins et des
personnes vulnérables



**JE M'ÉLOIGNE
DES COURS D'EAU**
et je ne stationne pas sur
les berges ou sur les ponts



JE NE SORS PAS
Je m'abrite dans un bâtiment
et surtout pas sous un arbre
pour éviter un risque de foudre



**JE NE DESCENDS PAS
DANS LES SOUS-SOLS
ET JE ME RÉFUGIE
EN HAUTEUR, EN ÉTAGE**



ROUTE INONDÉE

**JE NE M'ENGAGE NI
EN VOITURE NI À PIED**
Pont submersible, gué, passage
souterrain... Moins de 30 cm d'eau
suffisent pour emporter une voiture



**JE NE VAIS PAS
CHERCHER MES
ENFANTS À L'ÉCOLE,**
ils sont en sécurité

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle



J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou **18** Pompiers
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police

www.ecologique-solidaire.gouv.fr
#pluieinondation



VIGICRUES

www.vigilance.meteofrance.com

www.vigicrues.gouv.fr



www.interieur.gouv.fr



PLAN CANICULE 2018



Le dispositif national, destiné à prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule, dénommé « Plan Canicule » a été reconduit pour 2018. La réglementation préconise le recueil, par les maires, des éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui en font la demande. Ce registre nominatif a pour but de favoriser l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes isolées à domicile, en cas d'un épisode caniculaire.

Ces personnes sont invitées à se faire connaître en mairie

Quelques gestes à retenir :

- Mouiller sa peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- Boire 1.5l d'eau par jour (éviter les boissons alcoolisées)
- Appeler son entourage
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur
- Pas d'efforts physiques intenses



Personne âgée

COMPRENDRE :

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

- Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C.
- La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).



AGIR :

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.
- Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.



Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie. Vous bénéficierez d'une aide en cas de canicule.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

Consultez régulièrement Météo France : www.meteo.fr

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ? 0800 06 66 66 (appel gratuit) ou www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes

Enfant et adulte

COMPRENDRE :

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

- Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température...
- Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.



AGIR :

Je bois beaucoup d'eau et...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.
- Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.



Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- il fait très chaud ;
- la nuit, la température ne descend pas, ou très peu ;
- cela dure depuis plusieurs jours.



La sécurité, c'est aussi savoir intervenir en cas d'accident.

Si, malgré tous nos conseils, un accident survenait, voici par ordre chronologique les mesures à prendre.

- 1 Interdisez l'accès pour prévenir un autre accident.
- 2 Pour éviter d'être vous-mêmes électrisés/électrocutés, ne touchez pas les personnes concernées si elles sont encore en contact avec l'ouvrage électrique.
- 3 Alertez en appelant le 18 (pompiers), le 15 (SAMU), le 17 (police) ou le 112 (n° d'appel d'urgence unique européen).

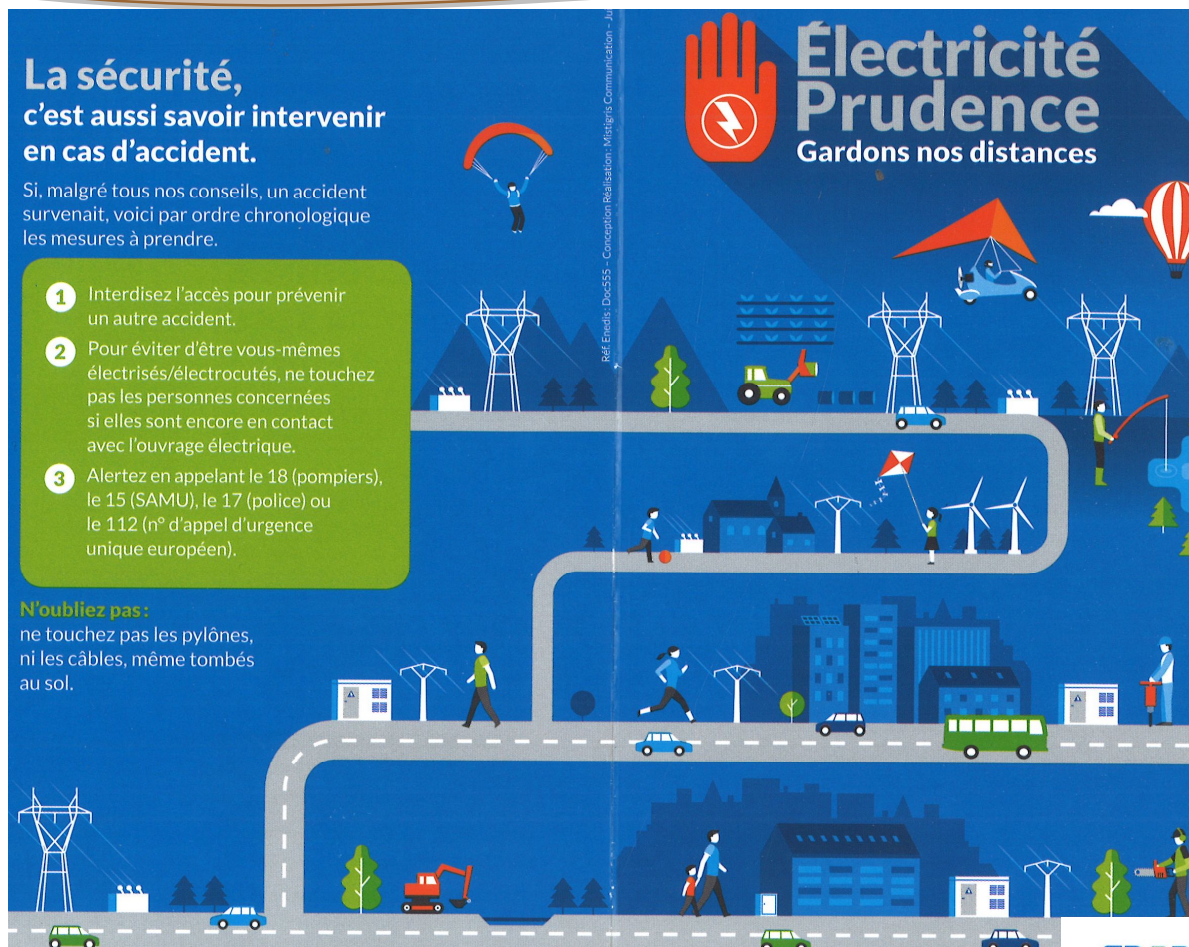
N'oubliez pas :

ne touchez pas les pylônes, ni les câbles, même tombés au sol.



Électricité Prudence

Gardons nos distances



enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

Rte
Réseau de transport d'électricité

Enedis et RTE mettent tout en œuvre pour renforcer la sécurité électrique aux abords des ouvrages électriques.

Pour votre sécurité, restez vigilants, n'approchez jamais ces sources électriques. **La bonne distance, c'est la prudence !**

Quels sont les ouvrages électriques concernés ?

- les transformateurs et les postes électriques,
- les lignes aériennes et souterraines,
- les coffrets électriques.

Ce qu'il faut retenir

Des conseils simples à suivre sur toute la ligne !

Loisirs nautiques ou aériens, pêche, travaux agricoles, chantiers ou encore élagage d'arbres... autant d'activités à risque si elles sont pratiquées à proximité des ouvrages électriques.

- 1 Restez éloignés des ouvrages électriques.
- 2 Ne tentez jamais de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique : contactez le numéro d'urgence dépannage indiqué sur votre facture d'électricité.

Le danger existe également à proximité d'une ligne électrique. En effet, vous pouvez alors provoquer un arc électrique (appelé « amorçage ») et entraîner une électrocution.

Un seul mot d'ordre : pour les loisirs, comme pour le travail, **restez à distance !**



Pour profiter à loisir de vos moments de détente soyez vigilants.



Jamais tête en l'air !

Vous pratiquez le parapente, l'ULM, le deltaplane, l'aviation de tourisme ou encore le cerf-volant ou une activité nautique à voile ? Vous êtes concernés par ces mesures de sécurité !

- Vérifiez les vents : les risques se déplacent en fonction des vents et peuvent donc varier à tout moment.
- Observez votre environnement et le contexte de vol (y compris les zones de vent).
- Informez-vous auprès de votre club qui dispose de toutes les informations nécessaires.

Professionnels : assurer sa sécurité, ça se travaille !

Manutention d'objets de grande longueur (échelles, antennes, échafaudages, tuyaux d'arrosage...), élagage ou conduite d'engins de grande hauteur ou de hauteur variable (engins de levage, déchargement, stockage de produits), aménagement de drains ou creusement de tranchées, ravalement de façades, réfection de toit, installation de panneaux publicitaires... **toutes ces activités nécessitent des mesures de précaution bien précises, à découvrir maintenant !**

Professionnels du BTP et utilisateurs d'engins : se protéger, une belle entreprise !

- Avant tout projet de travaux, consultez le guichet unique sur : reseaux-et-canalisation.ineris.fr afin de connaître les exploitants de réseau concernés par l'emprise de vos travaux.
- Étudiez avec l'aide de vos gestionnaires de réseaux (Enedis, RTE) les principales mesures de prévention à prendre.

Les principales situations à risque en un clin d'œil

- Pratique de sports aériens ou de loisirs en extérieur
- Pratique de la pêche
- Utilisation d'un engin de grande hauteur (nacelle, grue)
- Élagage et abattage d'arbres
- Travaux sur façade ou sur toiture (échafaudage)
- Creusement d'une tranchée
- Manutention d'objets de grande longueur
- Bricolage

Pêchez ces conseils sans modération !

Vous pratiquez la pêche ? Votre canne à pêche est en fibre de carbone ou vous utilisez une ligne de grande longueur ? Ces conseils vous concernent :

- évitez de pêcher près des lignes électriques,
- tenez votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique,
- soyez vigilants aux panneaux d'informations indiquant les zones à risque,
- renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.

Pour toute information complémentaire consultez electricite-prudence.fr ou rendez vous sur enedis.fr et rte-france.com

En cas de contact avec un ouvrage électrique et pour prévenir tout accident, appelez le numéro d'urgence dépannage **09 726 750 + 2 chiffres de votre département**

Entretenez votre sécurité

SITUATIONS CONCERNÉES (non exhaustives)

- Rénovation, isolation d'une façade
- Nettoyage d'un toit ou d'une gouttière, ou encore pose d'antennes de toit
- Jardinage avec des outils télescopiques (sécateur ou échenilloir)
- Perçage d'un mur

CONSIGNES À RESPECTER

- **Ne bricolez pas ou ne réalisez pas seul des travaux à proximité d'un ouvrage électrique.**
- **Veillez aux distances quand vous manœuvrez des outils en hauteur ou des engins de levage (échelle, élévateur, nacelle, monte-charge, échafaudage).**
- **Circulez impérativement nacelle repliée, benne « baissée »**
- **Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché à une ligne.**
- **Ne touchez jamais un câble même isolé !**
- **Ne touchez jamais une ligne ou un câble électrique tombé au sol !**
- **Ne faites pas de feu sous une ligne.**



- **Repérez les passages de câbles électriques avant de percer un mur.**
- **Avant tous travaux à proximité d'un ouvrage électrique, il est obligatoire d'envoyer une déclaration de projet de travaux / déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début vos travaux. Rendez-vous sur : www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr**



Agriculteurs : cultivez aussi votre vigilance !

- Ne rehaussez pas votre terrain et ne stockez rien sous une ligne électrique.
- Si vous devez élaguer ou apporter une modification à proximité d'un ouvrage électrique, contactez votre interlocuteur Enedis ou RTE habituel.
- N'installez pas et ne déplacez pas sans précaution votre matériel d'arrosage près des ouvrages électriques.
- Ne manœuvrez pas seuls sous les lignes avec des engins de grande hauteur.

Ayez le réflexe DT-DICT !

Avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique, il est impératif d'envoyer une déclaration de projet de travaux - déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début des travaux.



Roumoules

à 3 km de Riez, direction Moustiers S^{te}-Marie

jeudi 16 août

MARCHÉ POTIER

20ème édition !

Au centre du village, toute la journée,
à l'ombre des platanes

Atelier modelage terre gratuit
pour petits et grands...

Circuit découverte dans le village,
moments musicaux avec le groupe Grav'ophone



Illustration : Francis Villedon

Organisé par
l'association
l'écho du Colostre

IPNS
Merci de ne pas jeter sur
la voie publique



1 2 3 4 5 6 7 8

1	M	A	L	S	A	I	N	E
2	A	V	A	I	E	N	T	
3	L	A	S	E	R	S		P
4	I	L		N	A	T	T	E
5	G		E	N	T	A	M	A
6	N		S	E	I	N		G
7	E	U	S		O	T	E	E
8	S	U	E		N		U	S

Solution du jeu page 15

